

# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 17 au 23 juin 2011 - N° 6368 - 60<sup>ème</sup> année



**INNOVATION**

## ZOOM SUR CAP ÉNERGIES VERSANT CORSE,

LES PROJETS DÉJÀ SOUTENUS  
ET LES ACTIONS ENVISAGÉES POUR L'ACCOMPAGNEMENT  
DES ACTEURS INSULAIRES DE L'ÉNERGIE



### INITIATIVE

Le SIVU Marana Casinca optimise la collecte sélective de déchets



### CONCERT

Jenifer sur scène à Biguglia, le 7 juillet, à l'invitation d'ACLB



### ENTRETIENS

Avec Patrice Faujour et René Caumer pour le Calvi Jazz Festival

*Le syndicat intercommunal d'élimination des déchets de la Marana et de la Casinca (SIVU Marana-Casinca) se compose des communes de Borgo, Lucciana, Monte, Olmo et Vignale, soit une population totale de 12 600 habitants. Il est présidé par Joseph Galletti, également maire de Lucciana.*

**C**réé en 1997, il gère, depuis son ouverture en 2002, la **déchetterie intercommunale de Lucciana**. Celle-ci a reçu, en 2010, 11 860 visites d'usagers et réceptionné 3 900 tonnes de déchets (encombrants, ferrailles, bois, déchets verts, gravats, cartons, DEEE...). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le **SIVU** exerce la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, ce sont environ 7 000 tonnes d'ordures ménagères qui sont collectées et traitées annuellement, auxquelles il convient d'ajouter 500 tonnes de déchets recyclables (verre, emballages et papiers). Afin d'augmenter la part de déchets recyclés, dans un souci de préservation de l'environnement et de réduction des coûts, le syndicat intercommunal entend mener une politique systématique de développement du tri sélectif.

### Trois opérations sur orbite

Dans ce cadre, trois opérations majeures sont en cours, avec en premier lieu la mise en place du tri sélectif dans les communes de **Monte, Olmo et Vignale**. En effet, à ce jour, seules les communes de **Borgo et Lucciana** disposaient de points d'apport volontaire pour la collecte sélective des déchets. Onze «**points tri**» équipés de bacs de couleurs différentes (vert pour la collecte du verre, jaune pour les emballages, bleu pour les journaux-magazines) ont été aménagés sur les communes de **Monte, Olmo et Vignale**, afin que l'ensemble des habitants du territoire du **SIVU Marana Casinca** puisse bénéficier de ce service.

Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur l'intégration paysagère des différents sites de collecte. L'ensemble des bacs a ainsi été disposé soit dans des caches conteneurs (en bois ou en béton selon les secteurs), soit dans des aménagements existants en pierre, de type «**boîte**». Ces déchets recyclables seront collectés à l'aide d'un véhicule équipé d'une benne de 7m<sup>3</sup> que le **SIVU** vient d'acquérir à cette fin.

Le **SIVU Marana Casinca** souhaite par ailleurs, développer sur l'ensemble de son territoire le compostage domestique des déchets organiques, qui représentent environ 30% du poids de nos poubelles. Dans cette perspective, il met à disposition gratuite des résidents possédant un jardin des composteurs et des bio-seaux. Les personnes intéressées sont invitées à contacter le **SIVU** au **04.95.38.00.89**. Moyennant la signature d'une convention de mise à disposition, les composteurs seront livrés à domicile et un guide de compostage sera fourni.

### Et la Com bien sûr !

Afin d'accompagner ces deux opérations mais également pour promouvoir le geste du tri sélectif en général, le **SIVU Marana Casinca** s'est engagé dans une campagne de communication sur le tri sélectif.

Un dépliant d'information sur le tri a d'ores et déjà été adressé par courrier à l'ensemble de la population. Un guide du tri sera bientôt

## Le SIVU Marana Casinca

### Optimise la collecte sélective des déchets



Devant la mairie de Monte autour du président Joseph Galletti



Le nouveau type de véhicule

distribué à son tour, ainsi qu'un sac cabas de pré-collecte sur lequel figureront les consignes de tri.

D'autres actions sont prévues tout au long de l'année 2011, telles que la distribution d'un mémo tri, l'édition d'un calendrier, l'élaboration d'un bulletin d'information, la réalisation d'une campagne d'affichage, la diffusion d'annonces et l'organisation d'actions de sensibilisation menées auprès du public scolaire.

Autant d'actions dont le président

**Joseph Galletti** se félicite, même s'il ne perd pas de vue que le changement de comportement des usagers sera long : «*Un des objectifs de cette campagne de communication est également de lutter contre les dépôts sauvages d'encombrants. En effet, trop d'habitants ou de professionnels ne font pas l'effort de se rendre dans la déchetterie pourtant à leur disposition. Or, ces déchets volumineux, qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères, constituent une véritable nuisance pour l'environnement*».

A noter enfin que le coût total de l'ensemble de ces opérations s'élève à 200 000 €, pris en charge à 80 % par l'**ADEME** et l'**Office de l'Environnement de la Corse**.



Le composteur

# Entre nous

Par Pierre Bartoli



**A** JACCIO OU BASTIA ? Le match est relancé pour le siège de la CCI régionale ! Matignon a jusqu'au 20 juillet pour annoncer sa décision. Mais déjà, la rumeur d'une solution « bâtarde » se fait persistante : un siège tournant !

Une manière de rendre inopérante cette institution et un tackle contre la réalité économique d'une région Corse qui n'a nul besoin de cette bataille.....

D'autant plus que la désignation de ce siège ne relève en rien d'un quelconque campanilisme à orchestrer. Mais de la reconnaissance d'un fait économique tangible et qui devrait à l'évidence dicter le choix du lieu !

Si Ajaccio s'impose comme la capitale administrative et « politique » de la Corse, Bastia rayonne par sa position sur le plan économique, avec les bassins forts des microrégions comme la Plaine Orientale et la Balagne.

Il appartient à l'Etat d'organiser la Corse de l'équilibre pour garantir l'équité entre le Nord et le Sud du territoire insulaire.

A travers le choix du siège, l'Etat démontrera sa volonté de donner à la Corse les moyens d'une prise de responsabilité adaptée à notre temps.

Ce choix dépasse les vieux clivages d'un Col de Vizzavona, frontière ou arbitre entre le Nord et le Sud de la Corse.

Il s'agit pour l'institution régionale, représentative de l'Economie et de l'Industrie, de s'organiser à partir des réalités du terrain.

Ce choix dépasse les querelles de préséance, pour répondre aux exigences d'une gouvernance fiable s'inscrivant dans la durée ! Le choix de Bastia s'impose alors !

A l'Etat de ne pas se tromper !

● **L'A.C.AJACCIO RETROUVE LA LIGUE 1**, le S.C.Bastia, la Ligue 2, le G.F.C.O.Ajaccio, le National, le F.C.Calvi rejoint le C.A. Bastia en CFA, le C.A.Propriano et la réserve de l'A.C.Ajaccio accèdent en CFA2 où ils rejoignent Corte, l'Etoile Filante Bastiaise, Furiani et le S.C.Bastia !

La Corse du football a conquis les espaces de la discipline en cette saison 2010-2011, mémorable et historique pour notre île !

Cela mérite un grand coup de chapeau aux dirigeants, aux entraîneurs, aux joueurs et au public, aux supporters...

● **LA SAISON TOURISTIQUE DÉMARRE**. La Corse redevient à la mode. Toutes les langues s'entendent parler dans les rues de nos cités. L'impression que le monde se donne rendez-vous chez nous !

Domage que les prix s'alignent sur cet « arrivage » au point souvent de devenir dissuasifs !

Et comment ne pas évoquer le monde des transports aériens et maritimes ?

Les coûts flambent ! En effet, plus il y a de demandes plus les prix des places augmentent !

Il est des « logiques commerciales » dont l'incohérence touche le client et le consommateur de plein fouet.

Une honte qui peut mettre Paris à plus de 400 Euros !

La Corse n'a pas conjuré ses démons : les transports demeurent le miroir de l'économie insulaire. Ils constituent surtout la guillotine qui exécute ses espérances. Et l'on continue de rabattre les oreilles de la continuité territoriale et du Service Public !

Le premier des maux qui plombe la Corse demeure, en 2011, le coût et le confort horaire et tarifaire des transports !

# CapÉnergies, entre bi

*Le vendredi 10 juin, le Conseil d'Administration de CapEnergies, Pôle de compétitivité, d'innovation, et de développement économique solidaire incluant, aux côtés de la Corse, la région Paca, mais aussi Monaco, la Guadeloupe et la Réunion, s'est réuni au Palais des Congrès d'Ajaccio pour faire le point sur l'organisation de sa prochaine AG prévue ce 20 juin, sur les nouvelles demandes d'adhésion et sur les projets soumis à labellisation. L'occasion, pour la délégation régionale de présenter à la presse le plan d'action Ilennergies 2011-2013 pour la Corse et de mettre en exergue les projets soutenus.*

## Une institution tournée vers l'avenir

Le Conseil de Gouvernance du volet Corse de Capenergies, réuni sous la Présidence de Jean Zuccarelli, Président de l'ADEC et Vice-Président de Capenergies le 9 février dernier, a validé le plan d'actions 2011-2013 de CapÉnergies en Corse. Celui-ci s'articule notamment autour de quatre axes : lancement d'un appel à projets pour accompagner l'émergence de projets innovants et collaboratifs ; accompagnement des entreprises dans leur action de prospection et de recherche de nouveaux débouchés ; élaboration et soutien à des actions collectives de filières ( solaires, maîtrise de l'énergie, bois...); et renforcement des projets de partenariat avec les autres territoires insulaires de CapÉnergies au sein du réseau ILENERGIES (projets collaboratifs, échanges d'expériences et pratiques...).

D'ores et déjà, la Délégation Régionale a entrepris, dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation et avec le soutien du Réseau de Développement Technologique de Corse (RDT), une enquête qui permettra de dresser un état des lieux précis des acteurs à fort potentiel de la filière EnR et MdE en Corse.

Les responsables de la délégation régionale pour la Corse ont rappelé que depuis le début de l'année 2011, ce sont trois projets corses qui ont obtenu la labellisation du pôle de compétitivité : le projet Inseme, porté par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) en partenariat avec l'Université de Corse, et qui prévoit, sur le site de Vignola, à Ajaccio, l'implantation d'une antenne de l'INES (Institut National de l'Énergie Solaire) dédiée au développement



*Jean Zuccarelli entouré d'Anne-Marie Colombier et Serge Durand, Vice-Présidente et Président de CapÉnergies, le 10 juin, à Ajaccio*

des énergies renouvelables dans les milieux insulaires ; le projet de Pôle Méditerranéen de formation aux énergies renouvelables porté par la Chambre de Métiers de l'Artisanat de la Corse du Sud, et dont L'Informateur Corse Nouvelle s'est fait l'écho lors de sa récente sélection au niveau national dans le cadre du programme «Investissements d'Avenir» ; le projet Corshybrinnov, porté par la société Le Galet, qui vise à développer, à produire et à commercialiser des cyclomoteurs hybrides dont plusieurs modèles sont à l'étude et pourraient être commercialisés rapidement sur l'île.

L'année 2011 comptant encore quelques mois, elle verra également la labellisation de nouveaux projets de recherche et de formation, portés notamment par l'Université de Corse et le centre ENSAM de Corse.

## Zoom sur un pôle dédié à la compétitivité des acteurs de l'énergie

CapEnergies réunit aujourd'hui plus de 400 membres (300 entreprises, 20 centres de recherche, 20 centres de formation, 20 organismes financiers, 50 partenaires institutionnels ) dont environ 155 répartis sur les territoires insulaires que sont la Corse (56 membres), la Guadeloupe (49 membres) et la Réunion (50). « Les démarches entamées auprès d'autres territoires insulaires comme la Martinique ou Mayotte, souligne Jean Zuccarelli, ne pourront que renforcer la force de ce réseau et positionner CapÉnergies comme un interlocuteur de premier rang sur cette thématique d'avenir. » Les actions engagées par le pôle depuis 2005 ont permis l'essor économique de plusieurs entreprises, la création d'emplois dans ce domaine et la réalisation de systèmes énergétiques innovants. Au total, depuis 2005, date de création de CapEnergies, cela représente 400 projets innovants examinés, 320 labellisés, et 164 financés dans tous les secteurs énergétiques, ceci pour un budget de 450 ME. Dans ce cadre, Jean Zuccarelli cite volontiers le projet Myrte implanté sur le site de Vignola, porté par l'Université de Corse, le CEA, HELION, filiale d'AREVA et qui associe plusieurs entreprises insulaires : « Myrte est à la fois une première mondiale en matière de recherche de solutions d'approvisionnement énergétique pour les territoires insulaires et un vecteur d'attractivité et de développement économique pour la Corse ».

# Plan et perspectives



## A la base, une volonté politique

Cette journée du 10 juin a été aussi l'occasion d'échanger, dans le cadre d'un séminaire organisé en présence des délégations des Conseils Régionaux de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Martinique et de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que des représentants du conseil de gouvernance du volet Corse de CapÉnergies, sur le projet «Pur Avenir».

Rappelons que la CTC, via le volet Corse du Pôle, s'est jusqu'ici largement investie dans l'élaboration de partenariats durables avec les autres territoires insulaires membres du CAPENERGIES. Elle a ainsi lancé le réseau IInergies qui doit permettre d'ouvrir une nouvelle voie de collaboration et d'échanges permanents entre les territoires insulaires tant au niveau des étudiants, des chercheurs, que des entreprises.

Cette démarche s'est trouvée matérialisée pour la première fois par la réponse commune de la Corse, la Guadeloupe et la Réunion, à l'appel à projet européen «EUROP'ACT», consacré à l'optimisation

des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables et pour une véritable efficacité énergétique.

Labellisé par CAPENERGIES, ce projet est piloté par la DATAR et par la Délégation générale à l'Outre-Mer. La Région Guadeloupe en tant que chef de file en assure la coordination. Ce projet devrait couvrir une période de 18 mois et bénéficier d'un financement de 204 600 euros (dont 153 450 euros de FEDER). Il s'agit de procéder à des échanges de bonnes pratiques et de capitaliser les expériences autour du développement des énergies renouvelables.

Les semaines de visites à la Guadeloupe et sur l'île de la Réunion ont déjà eu lieu, la dernière s'étant déroulée du 10 au 14 mai 2011 en présence d'une délégation de la Collectivité Territoriale de Corse menée par la Conseillère Exécutive en charge de l'Energie, Maria Guidicelli. La semaine en Corse était la dernière prévue dans le cadre de ce programme et s'est donc déroulée du 5 au 12 juin 2011. A cette occasion, les services de la Direction déléguée à l'Energie ont organisé différentes réunions, déplacements ou séminaires visant à faire découvrir à leur partenaires guadeloupéens, réunionnais et martiniquais, la politique régionale que la Corse met en oeuvre dans ce domaine ainsi que ses modalités de gouvernance spécifiques. C'est dans ce cadre qu'entre la rencontre organisée, ce 10 juin. Une rencontre que Jean Zuccarelli, Vice-Président de CapÉnergies et Président de l'ADEC a ouverte en ces termes, rappelant qu'un premier Conseil d'administration de CapÉnergies s'était déjà tenu en



Jean Zuccarelli, Vice-Président de CapÉnergies et Président de l'ADEC

Corse en septembre 2007, avant la réunion d'un Bureau élargi en septembre 2009 : «La venue en Corse cette semaine des délégations des îles guadeloupéenne et réunionnaise dans le cadre du programme EUROP'ACT labellisé par notre pôle et la tenue cet après-midi d'un séminaire consacré à cette thématique montrent combien les îles peuvent constituer de formidables laboratoires pour nos chercheurs mais aussi pour nos entreprises.»

Et d'ajouter : «Nous ne devons pas relâcher nos efforts afin de nous rapprocher encore davantage des entreprises pour mieux les accompagner dans l'élaboration et la réalisation de leur projet, de mettre l'accent sur le partenariat et le partage d'expériences pour soutenir plus encore les projets innovants et structurants... Il faut que les entreprises, en adhérant à CAPENERGIES, en retirent une réelle valeur ajoutée. J'ai d'ailleurs demandé à ce que le volet Corse du Pôle s'implique encore davantage dans une meilleure prise en compte des attentes des entreprises et de leurs salariés. La dynamique qu'insufflé le pôle sur tous nos territoires est précieuse et nous devons tout faire aujourd'hui pour la préserver. Ceci passe avant tout par notre capacité à conserver l'esprit qui a présidé à sa naissance et croyez bien que la Corse à travers l'ADEC s'y attachera.»

## ► Contact

CAPENERGIES  
Délégation Régionale pour la Corse  
ADEC  
Immeuble Le Régent  
1 Avenue Eugène Macchini - 20000 AJACCIO  
Tél. : 04 95 50 91 00- Fax : 04 95 50 91 60  
sebastien.ferracci@adec.corse.fr

## Partenaires de la journée

Ont participé à la journée d'échanges du 10 juin, les représentants de CapÉnergies : Serge Durand, Président, Anne-Marie Colombier, Vice-Présidente, Jean Zuccarelli, Vice-Président, Patrick Bouchard, Directeur, Pascal Rioual, Directeur Délégué, Philippe Dumas, Directeur Adjoint du comité projet de CapÉnergies Université de Marseille et Thierry Lacroix, Secrétaire Général. Etaient également présentes d'autres personnalités représentant CEA, EDF, Sophia Antipolis Energie Développement, Petit Giordano Industries, la Compagnie Nationale du Rhône, Cybernetix, la Compagnie du Vent, Delta Développement, le CNRS, l'Université de la Méditerranée - Aix Marseille II, l'ENSAM, l'Ecole Centrale de Marseille, Synergie et Temergie.

# 24<sup>ème</sup> édition du C

Créé en juin 1987, le Calvi Jazz Festival est devenu, au fil des ans, l'un des rendez-vous nationaux les plus prestigieux du jazz d'aujourd'hui. Cette année encore, les remparts de la Citadelle, les quais du port, les rues et les cafés du centre-ville vibreront aux sons des cuivres New Orleans ou aux accents énergiques de l'electro-jazz ou au rythmes latins de la salsa et aux mélodies lyriques du jazz manouche. Pas moins d'une centaine de musiciens reconnus, corses ou venus du continent, enflammeront jour et nuit, du 21 au 26 juin, la capitale de la Balagne dans une course relais ponctuée de concerts, de défilés, de soirées dansantes et de « bœufs » interminables pour la plus grande joie des festivaliers.

**A** l'origine de cette immense fête annuelle du jazz, **René Caumer**, qui vient tout juste de passer le flambeau. En 24 ans, que de souvenirs, que d'émotions, que de belles rencontres ... Celui qui est aussi un excellent programmeur raconte... : «Le Festival de Calvi est, avant tout, celui des copains. Il l'était, voici 24 ans, avec Eric Le Lann, Olivier Hutman, Philip Catherine et quelques autres. Il le reste aujourd'hui. Ce qui caractérise notre Festival c'est qu'il est placé sous le double signe de la convivialité et de la liberté. A Calvi, il n'y a ni badges ni laisser-passer, les artistes circulent librement et prennent leur repas ensemble à la Poudrière, une vraie cantine pour musiciens. Ce qui fait l'originalité et le succès du Calvi Jazz Festival, c'est que les musiciens qui y participent ne perçoivent aucun cachet. En revanche leur transport, leur restauration et leur hébergement sont à la charge des organisateurs».



René Caumer,  
fondateur du Festival

► **René Caumer, comment sélectionnez-vous les formations que vous programmez ?**

Bien sûr, mes goûts personnels rentrent en ligne de compte mais je n'organise pas un festival pour moi seul. Je n'ai aucun a priori à l'encontre d'aucune musique. Tous les styles sont bienvenus à Calvi. Ainsi, les huit musiciens du Cosmopolit's Jazz'Band

défendront les couleurs du jazz New Orleans. Ils défilent tous les soirs dans les rues de Calvi précédés des trente percussionnistes de la joyeuse Batucada Calvaïse, la Fracada. Je respecte les goûts du public et je m'efforce de coller à l'actualité. Ainsi, j'ai inscrit cette année au programme la formation Rock Electro-Jazz, Panam

Panic avec son rappeur burkinabé Dao. Un groupe qui déborde d'énergie et qui déménage, croyez-moi ! J'entends satisfaire un large public avec des soirées à thème sous forme d'hommage à Ray Charles avec le chanteur et guitariste Marc Lelange à la tête des Heavy Mufuletas. Un hommage sera rendu, également, à Stéphane Grappelli avec le quartet de la violoniste Florence Fourcade secondée par le guitariste Marc Fosset qui fut, pendant quinze ans, le partenaire du magicien de l'archet. Ma seule exigence c'est la qualité et, dans

chaque style, je m'efforce de choisir les meilleurs interprètes. Ce qui m'amène à refuser, tous les ans, 150 à 200 musiciens.

► **A tout seigneur tout honneur. Beaucoup de musiciens de notre Ile seront à l'affiche...**

Rien de plus normal. La Corse compte de plus en plus de musiciens ayant atteint un niveau technique très élevé. Citons, par exemple, le jeune pianiste bastiais Chagui Costa. Les guitaristes Lucien Ferreri et Gérard Poletti. Les touristes constituent la moitié de notre public. Ils découvriront notre

CALVI JAZZ FESTIVAL  
21 au 26 juin 2011

Renseignements :  
06 23 05 56 20  
www.calvi-jazz-festival.com

Associations partenaires : la Balagne, sacem, corsica ferries, sardinia ferries

art vocal grâce aux chorales U Timpanu et Argentella. Comment ne pas citer, également, le pianiste et chanteur Tao, figure mythique de la nuit calvaïse. Ce dernier ouvrira le Festival en compagnie de ses invités au cours d'un grand concert gratuit aux Remparts le mardi 21 juin prochain, jour de la fête de la musique.

► **Parmi tous les musiciens que vous avez accueillis à Calvi, quel est celui qui vous a le plus marqué ?**

Je répondrai, sans hésiter, Michel Petrucciani. Il fut l'un des fondateurs du Festival et l'un de ses habitués les plus fidèles. Calvi, c'est mon Festival, affirmait-il. Beaucoup plus qu'un artiste fabuleux, improvisateur de génie au jazz intense, il fut pour moi un être

# Calvi Jazz Festival

21 > Fête de la Musique I  
> Soirée offerte par la  
Mairie de Calvi  
**Tao-By & invités**

22 > Jazz Electro > 15 €  
**Panam Panic**  
featuring Dao

23 > Big Band > 15 €  
**Andy Emler**  
**MegaOctet**

24 > Hommage à  
Ray Charles > 15 €  
**Marc Lelangue**  
& the Heavy  
Muffulettes

25 > Salsa > 15 €  
**Orlando Poleo**  
y su Chaworo

26 > Hommage à  
Stéphane Grappelli > 15 €  
**Florence**  
**Fourcade**  
**Quartet**

et + de 20  
concerts  
gratuits

AIRFRANCE  
a ferries AIR CORSICA

généreux. Si tu as le moindre souci d'argent pour l'organisation du Festival, dis-le moi, je t'aiderai car il faut que ce festival perdure m'avait-il dit. Michel nous a quittés en janvier 1999, il venait de fêter ses 36 ans. Je ne puis l'oublier !

► **L'an prochain Calvi Jazz Festival soufflera ses vingt-cinq bougies. Ce vingt cinquième anniversaire sera fêté comme il se doit ?**

Cela va de soi. Il appartient à mes successeurs de l'organiser, notamment à mon secrétaire général, et collaborateur le plus proche depuis une dizaine d'années, Patrice Faujour. Je viens de lui passer le flambeau. Je viens, en effet, de quitter la présidence du Festival estimant qu'à 75 ans il était raisonnable de me retirer. Cette édition 2011 sera donc, pour moi, officiellement, la dernière mais j'en demeure le président d'honneur, heu-

reux d'avoir accueilli, en vingt-quatre ans, près d'un millier de musiciens parmi les meilleurs que compte notre pays dont beaucoup sont restés des amis. Je ne doute pas que mon successeur aura à cœur de maintenir l'esprit du Calvi Jazz Festival, mélange de convivialité et de liberté, au service de la qualité.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEANNNE BAGNOLI

Un festival de qualité et accessible, voilà la définition du **Calvi Jazz Festival**. De qualité grâce à la sélection à la fois pointue et large des artistes invités ; accessible grâce aux concerts gratuits : sur la trentaine programmée, seuls six concerts sont payants cette année. Au total, pas moins de cent artistes vont se succéder pendant une semaine, que ce soit sur la grande scène au pied des remparts ou lors des deux concerts quotidiens et gratuits de 18 heures (un à l'amphithéâtre et l'autre à l'Oratoire). Traditionnellement, le festival s'ouvre avec les jazzmen corses et l'édition 2011 ne faillit pas à la règle en accueillant **Tao By** et sa bande de joyeux drilles. La soirée de clôture sera dédiée au grand **Stéphane Grappelli**. Entre les deux, une soirée jazz electro, une soirée salsa, une autre dédiée à **Ray Charles**... Tempo donné avec le nouveau Président du Festival, **Patrice Faujour**.

► **Le festival de Jazz de Calvi a 24 ans cette année. Comment parvenez-vous à adapter le festival tout en faisant en sorte qu'il ne perde pas son âme ?**

Le festival de jazz de Calvi est né en 1987 et depuis, sa formule (déjà inédite à l'époque) a été maintenue. Il s'agit, durant une semaine en tout début d'été, de créer à Calvi un événement musical en y conviant 100 à 150 artistes de tous les

horizons. Ensemble, ils se rencontrent, se découvrent et jouent plus d'une trentaine de concerts dont seulement 6 sont payants à des tarifs défiant toute concurrence (15€ l'entrée). Cette formule était l'âme du festival de jazz de Calvi en 1987, elle l'est encore aujourd'hui.

► **Comment avez-vous sélectionné les artistes présents cette année ?**

Les artistes des soirées principales ont, comme chaque année, été sélectionnés pour la qualité de la musique qui a fait leur renom. Chaque soirée, un thème est développé qui va du Jazz manouche à la soirée salsa ou à une autre, réservée aux grands orchestres. Cette année, l'hommage à Ray Charles devrait, entre autres, attirer la foule.

► **Le jazz peut paraître parfois - à tort - réservé à une élite...**

Le jazz regroupe des musiques du monde entier et de tous les aspects qui puissent exister. S'il y a un thème qui ne vous plaît pas, il y en aura dix à côté qui vous raviront. Réaliser un festival de cette qualité avec un nombre d'artistes aussi important relève d'un travail de longue haleine.

► **Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?**

Nos principales difficultés sont bien évidemment d'ordre financier avec le coût du transport, les frais d'hébergement et de restauration mais aussi les cachets des musiciens même si ceux-ci consentent à de gros efforts pour pouvoir être des nôtres chaque année. Fort heureusement, les collectivités locales nous apportent leur soutien de façon considérable. Il est évident qu'elles sont les garantes de notre formule, permettant ainsi d'en faire bénéficier un public chaque année plus nombreux.

► **Quels sont les artistes qui ne sont pas encore venus et que vous aimeriez voir jouer à Calvi ?**



Patrice Faujour,  
nouveau Président du Festival

Evidemment, tous les grands noms du jazz ont leur place réservée dans un festival comme celui de Calvi. Le coût de leur cachet est logiquement un obstacle de taille, surtout si l'on veut maintenir la formule actuelle qui privilégie un grand nombre de concerts gratuits et des tarifs peu élevés pour les spectacles du soir.

► **Comment définiriez-vous la philosophie de votre festival ?**

Une semaine de musique des plus variées à toute heure du jour et de la nuit

dans l'agglomération de Calvi. Et tout ceci à portée de tous. A consommer sans modération.

► **Connaissez-vous déjà les évolutions que vous aimeriez apporter au festival dans les années à venir ?**

Difficile, dès ma première année de présidence, de vouloir apporter de gros changements à une formule qui marche si bien depuis tant d'années.

L'âme du Calvi Jazz Festival doit perdurer au-delà des temps. Il s'agit là d'un festival atypique et il doit le rester. Le mérite en revient sans nul doute à son président créateur, René Caumer qui dès sa naissance en 1987, lui a donné ce cachet. Merci René.

# Jenifer en concert à

Le 7 juillet prochain, Jenifer sera en concert à Biguglia. L'occasion de voir la belle brune sur scène et de mesurer tout le chemin parcouru depuis ses débuts lors d'un télé-crochet à succès, il y a dix ans déjà. Un concert rendu possible grâce au travail de l'association Culture et Loisirs Bigugliais (ACLB), présidée par Xavier Olivieri.

On la connaît depuis dix ans et en Corse encore plus qu'ailleurs, on a un peu l'impression qu'elle nous appartient. Mais elle tient à ce qu'on l'envisage telle qu'elle est, bien au-delà de la fille dans les magazines : une interprète habitée par la musique depuis qu'elle est toute petite, à qui le succès n'a jamais fait perdre le goût du travail acharné ; une artiste accomplie qui a choisi de vivre à Corte, loin du tumulte médiatique parisien.

Quand on découvre Jenifer dans la première édition de **Star'Academy**, la jeune fille de 18 ans crève l'écran et son succès est fulgurant. Son dernier album, «*Appelle moi Jen*», sorti en novembre dernier est, sans conteste, le plus abouti. Le résultat d'un travail d'équipe, de la collaboration de compositeurs, tous issus de la nouvelle scène pop française (**Siméo, Chat et Florent Lyonnet** du groupe **Jamaica**, le **Belge Coco Royal, Feed** ou encore **Pierre Guimard**). Il a été composé en grande partie dans notre île, dans une maison qu'ils partageaient tous ensemble, l'été dernier. Un album qui a été largement salué par la critique mais plutôt boudé par le public. La scène est donc l'occasion pour Jenifer de montrer l'étendue de son talent et celle de reconquérir un large public. Rendez-vous est pris le 7 juillet à **Biguglia** ! Echange avec une belle brune qui ne compte pas pour des prunes....

► **Vous chanterez le 7 juillet à Biguglia. Ce concert est-il particulier pour vous qui vivez une bonne partie de l'année sur l'île ?**

C'est un honneur de pouvoir y jouer en concert et ça a forcément une saveur bien particulière. Mais, s'il est important pour moi que la tournée passe par l'île, je ne vais pas non plus y jouer 15 concerts. La Corse a toujours été pour moi comme un refuge très privé. Un endroit sans artifice où les choses sont terriennes, mon endroit à moi. Il faut aussi que ça reste comme ça.

► **C'est une nouvelle équipe pour «Appelle-moi Jen» qui est associée à votre nouvelle image et votre musique. On retrouve les auteurs Pierre-Dominique Burgaud (qui avait écrit pour «Le Soldat Rose») et également Jérôme Attal. Pourquoi avoir choisi de travailler avec eux ?**

Les choses ne sont pas passées comme ça. J'ai d'abord choisi chacun des compositeurs avec lesquels j'avais envie de collaborer. C'est même en Corse que nous sommes venus nous regrouper quelque



Nouvel album "Appelle moi Jen" disponible

Locations : Fnac • Carrefour • Géant • 0892 68 36 22 (034C min)  
fnac.com • mbevenements.fr et points de vente habituels

20 W9 Music Plus Mobile

temps pour faire de la musique et travailler tous ensemble. En revanche, j'ai choisi de ne pas me laisser influencer par des noms, voire même du «name-dropping»... pour choisir les textes sur lesquels on allait travailler. La cohérence du tout, à moi ou à nous de la trouver. Il se trouve qu'à la fin de nombreux textes retenus sont signés par Pierre-Do et Jérôme. Je trouve ça encore plus troublant et c'est réjouissant d'avoir été sensible à leur talent plutôt qu'à leurs faits d'armes.

## Un engagement dans l'humanitaire

En parallèle de sa carrière, Jenifer s'engage de plus en plus énergiquement dans de nombreuses actions humanitaires. Membre désormais éminent des **Enfoirés**, elle participe, depuis 7 ans, à leurs tournées et enregistrements aux profits des **Restos Du Coeurs**. En 2010, elle enregistre une reprise très remarquée du classique de **David Bowie, Rock n'roll Suicide sur Message**, album saluant les 25 ans de l'association **AIDES**. Outre sa mobilisation régulière pour des organisations dédiées à la lutte contre le **SIDA** ou à la protection de l'enfance, c'est pour l'association **Chantal Mauduit Namasté**, au profit des **orphelins népalais**, que Jenifer assume, pour la première fois, le statut de marraine en 2006.

# Biguglia

► **Nolwenn Leroy cartonne avec un album en breton. Envisagez-vous de chanter en corse? Avec quels artistes insulaires aimeriez-vous collaborer ?**

J'ai eu l'immense plaisir de chanter avec les Chjami Aghjalesi ou I Muvrini... Et il m'est arrivé de chanter des chants corses en concert ou pour d'autres occasions. Mais ne trouveriez-vous pas particulièrement malsain ou nauséabond de vouloir surfer sur l'incontestable succès d'un album de reprises des classiques de la musique celtique pour en faire un truc approuvant issu du patrimoine musical corse ? En tout cas, moi, je ne le ferai pas.

► **Vous allez fêter vos dix ans de carrière l'année prochaine. Quel regard jetez-vous sur le chemin parcouru ? Et quels rêves n'avez-vous pas encore assouvis ?**

D'abord, on se dit que le temps passe bien vite et que dix ans, ça n'est pas rien. Je les observe avec une réelle fierté face au chemin parcouru, car c'est un chemin semé d'embûches et de malveillance et pour y survivre, il faut une sacrée carapace, qui n'a pas fini de servir, sans doute. Mais c'est avant tout des rencontres formidables, à commencer par celle avec le public. Les rêves d'une femme de 28 ans ne sont pas les mêmes que ceux d'une ado de 18 ans. J'espère être aussi fière de ces dix ans prochains que des dix années passées.

## BIO EXPRESS

1982 : Naissance à Nice.

2002 : Remporte la 1<sup>ère</sup> édition de **Star Academy**. Sortie de son 1<sup>er</sup> album vendu à 1 million d'exemplaires.

2003 : Naissance de son fils **Aaron**.

2004 : Sortie de son 2<sup>ème</sup> album **Le passage**.

2007 : Sortie de son 3<sup>ème</sup> album, **Lunatique**, enregistré par **Maxim Nucci**, alias **Yodelice**.

2009 : Trophée aux **NRJ Music Awards** de la meilleure artiste féminine francophone de l'année

2010 : Sortie de son dernier album **Appelle-moi Jen**

2011 : Trophée aux **NRJ Music Awards** de la meilleure artiste féminine francophone de l'année. Début de sa tournée.

## Achat des billets

**ALEXANDRE Boutique**

C.C. Corsaire BORGIO,

Tél : 04 95 36 16 63

**ALEXANDRE Boutique a**

C.C. BASTIA TOGA,

Tél : 04 95 32 13 20

Info - Vente par correspondance :

ACLB 04 95 33 89 22

AGENDA / PAR E.M.

## Ça bouge à Marignana

**E**n partenariat avec l'association **Per A Pace**, l'**Associu Scopre** propose, le vendredi 24 juin, à partir de 21h, à la **Casa Culturale à Suci-ale**, sa **Nuit de la Saint Jean**. A cette occasion, elle a invité **Marilyn Fiori & The Followers** pour un spectacle de Rock



Le musicien burkinabé Samsklejah

création, et **Samsklejah** pour un concert Reggae. Tarif pour les deux concerts : 10 euros. Gratuit pour les moins de 15 ans.

Retenue par la **Direction Régionale de l'Action Culturelle** pour son action culturelle en milieu rural, l'association organise par ailleurs, le 29 juin, la **Fête du Tassu**. A cette occasion, l'artiste **Dominique Degli Esposti** exposera, à partir de 14h en l'église du hameau, ses créations photographiques. Au programme de cette journée : messe à 11h, apéritif et repas champêtre à 12h30, concert de **Vanessa Cahuzac** et ses musiciens à 15h et animation à 16h30. **Renseignements au 04 95 21 19 70.**

## Exposition dans la Cité du Sel

**J**usqu'au 2 juillet, la **Bibliothèque municipale de Porto Vecchio** fait place aux aquarelles de **Violette Vergely** qui sont donc visibles du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le lundi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h, avec un vernissage prévu le 20 juin à 19h.



Une oeuvre signée Violette Vergely

De son côté, le **Centre Culturel de Porto Vecchio** expose, jusqu'au 17 juillet, **Jean-Jacques Luciani**, un artiste à l'univers à la fois riche et dépouillé. Après le vernissage, prévu le 20 juin à 19h, les portes de cette expo resteront ouvertes de 9h à 12h et de 14h à 18h du mardi au vendredi, le lundi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

## Concert de Barbara Furtuna à Ghisonaccia

**L**e Centre Culturel de la Plaine Orientale, Anima, propose un concert de **Barbara Furtuna** le samedi 2 juillet à 21h, en l'église **Saint Michel**. **Contact : 04 95 56 26 67.**



# Corsica

PAR G.P.



## CORTE : Stage de cirque

«Cirkul'aria» met en place un nouveau stage d'initiation au trapèze pour adultes et enfants dirigé par **Xavier Marchetti**, les samedi 2 et dimanche 3 juillet, de 10 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30.

Il vous est demandé de prévoir une tenue confortable, des chaussons de danse ou des baskets à semelles souples, ainsi qu'un pique-nique pour la pause-déjeuner. Renseignements et réservations au **06 13 66 48 64** sur le

site [www.cirkularia.com](http://www.cirkularia.com)

## Et Cours de Yoga

Des cours de Yoga se déroulent à la salle de danse, **rue colonnel-Feracci**, les jeudis de 18 heures 45 à 20 heures et les samedis de 10 heures à 11 heures 15. Au programme de ces heures de détente, l'apprentissage du bien-être par de simples mouvements du corps et l'apprentissage de la respiration consciente. Par ailleurs de nombreux stages sont organisés, notamment tous les 1<sup>er</sup> weeks-end du mois. Pour les personnes qui le souhaitent, des soins du corps énergétiques et de la réflexologie à domicile sont aussi proposés. **Renseignements : 06 84 84 33 36 ou 04 95 46 80 36.**



## AREGNO : Chiens errants

Le maire de la commune rappelle aux habitants comme aux résidents temporaires qu'un arrêté municipal leur interdit de laisser errer des chiens sans laisse dans les rues du village, et qu'il est demandé aux propriétaires de ramasser les déjections. La gendarmerie procédera à des contrôles et pourra verbaliser les contrevenants.

## Et Inscriptions scolaires

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants en classe de maternelle pour l'année scolaire 2011/2012 peuvent dès à présent se rendre au secrétariat de la mairie munis de leur livret de famille et du carnet de santé de l'enfant, au plus tard avant le 30 juin 2011.



## SOLARO : «Solario, village d'artistes»

Les dirigeants de «**Solario, village d'artistes**» lancent pour leur vingtième édition un appel aux peintres, aux sculpteurs et artisans d'art, qu'ils soient amateurs ou professionnels. Potiers, couteliers, verriers pourront également prendre part à la manifestation en compagnie des artistes traditionnels qui devront être originaires de la **région Corse**. L'exposition-vente se déroulera du samedi 13 août au lundi 15 août dans la salle de la mairie du village. Renseignements auprès de **Sandrine Mondary** au **06 11 58 63 62**.

Le tirage au sort en vue de la composition du jury d'assise se déroulera le vendredi 17 juin à 11 heures à la mairie. La liste des personnes tirées au sort sera affichée à la mairie.

## CORBARA : Jury d'assises

Le tirage au sort en vue de la composition du jury d'assise se déroulera le vendredi 17 juin à 11 heures à la mairie. La liste des personnes tirées au sort sera affichée à la mairie.



## Et Ouverture du musée de Guy Savelli

Le musée privé de **Guy Savelli** relatif à l'histoire de la Corse ouvre ses portes tous les jours à **Corbara** de 15 heures à 18 heures. De nombreux objets d'ethnographie et des documents en rapport avec l'histoire insulaire peuvent être découverts dans un cadre des plus agréables. Renseignements au **04 95 60 06 65**, ou au musée, place de l'église.

## PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU : Jours de marché

Tous les deuxièmes lundis du mois, l'association **Corse Animation Développement** met en place un grand marché commercial. Renseignements au **06 09 95 53 33**.



## SOTTA : Inscription à l'école maternelle

C'est la période des inscriptions de vos enfants dans les écoles maternelles. Celle de **Sotta** recevra les candidatures au mois de juin 2011.



Les parents souhaitant inscrire leurs enfants pourront le faire en présentant à la mairie leur livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

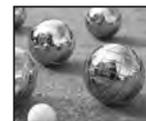
## Lecci : Agence Postale

À compter du mercredi 15 juin, les nouveaux horaires de l'**agence postale de St Cyprien** seront les suivants : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures 30 et de 16 heures à 19 heures, le samedi matin de 9 heures à 12 heures.



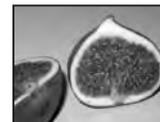
## Et concours de boules

Chaque vendredi soir, le **Boule Club de Lecci** propose un concours de pétanque sous la pinède. Le jet de but est prévu à 20 heures précises. Une inscription de 10 euros vous sera demandée. **Renseignements au 06 10 96 91 87.**



## PERI :

Le jeudi 30 juin à partir de 18 heures 30, «**L'ustaria**» accueillera l'assemblée générale des associations «**A Festa di u ficu**» et «**U Furoni**» qui évoquera le bilan de la «**Foire de la Figue 2010**» et fera des propositions concernant l'édition 2011. Un buffet sera proposé aux personnes présentes à l'issue de cette rencontre où vous êtes espérés nombreux. Renseignements auprès de **Joseph Bisgambiglia** au **06 09 65 43 42**.



## AGHIONE : PLU, réunion publique

Le maire d'**Aghione** propose à la population du village une réunion publique en vue de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune, le 22 juin à 14 heures dans les locaux de l'école primaire.



## PROPRIANO : Festival d'Art

L'association **Artpoval** ainsi que la galerie **Fronti di Mare** mettent en place leur premier **Festival d'art** sur les quais du port de plaisance. Les artistes qui souhaitent exposer sont priés de prendre contact avec les responsables de l'association et de la galerie en téléphonant au **06 17 35 77 38** ou **04 95 76 34 41**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)

# Les Annonces Légales

Journal du 17 juin au 23 juin 2011 - N°6368



41

## LEWIS MORGAN

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 2, rue du Presbytère  
Place Guasco  
20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 25/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** LEWIS MORGAN,

**Siège social :** 2, rue du Presbytère  
Place Guasco 20200 BASTIA

**Objet social :** L'administration de biens, le syndicat d'immeubles, les transactions immobilières, l'achat et la vente de biens immobiliers, l'expertise immobilière ainsi que toutes actions ayant rapport avec l'immobilier.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,  
**Gérance :** Monsieur BLAISE ALEJO, demeurant 1415 Route des Lacs, 06440 PEILLE

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

67

## SAS PIANOTTOLI DIVING

Société par actions simplifiée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Arbitro Piano - San Gavinu  
20100 Giuncheto

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 juin 2011, il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** SAS PIANOTTOLI DIVING

**Capital Social :** 500 €uros

**Siège Social :** Arbitro Piano - San Gavinu - 20100 GIUNCHETO

**Début d'activité :** le 20/06/2011

**Forme :** SAS unipersonnelle

**Durée :** 99 ans

**Objet :** La création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce d'activité subaquatiques et de plongée sous-marine ; toutes activités commerciales de vente et de location de matériels de plongée et nautiques, ainsi que toutes activités commerciales concernant les produits accessoires à ces activités.

**Présidence :** Monsieur Jean Baptiste NICOLAI Né le 19 Mai 1977 à Bordeaux Demeurant Les marines d'Aspretto - Bat B3 - 20090 AJACCIO

**Immatriculation :** Au registre du commerce tenu au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

80

## AVIS DE CONSTITUTION

1° Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ISOLACCIO DI FIUMORBO du 9 mai 2011, enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT de Bastia, le 13 mai 2011, bordereau 2011/534, il a été constitué une société et procédé immédiatement à la nomination du gérant de la société dont les caractéristiques suivent savoir :

**DENOMINATION :** « GEMINIANI »

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée  
**OBJET SOCIAL :** Exploitation directe ou en location gérance de fonds de commerce d'HOTEL RESTAURANT CENTRE THERMAL, REMISE EN FORME, WELLNESS, PRODUITS COSMÉTIQUES, SALON DE THE, GLACIER, BIMBELOTERIE PRODUITS REGIONAUX ALIMENTAIRES,

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social.

**SIEGE SOCIAL :** Etablissement thermal PIETRAPOLA - 20243 ISOLACCIO DI FIUMORBO.

**DUREE :** 60 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**APPORTS :** 2.400 euros en numéraire  
**CAPITAL :** 2.400 €uros divisé en 240 parts de 10 euros numérotées de 1 à 240 attribuées aux associés en rémunération de leurs apports respectifs.

**CESSIONS DE PARTS :** toutes soumises à consentement des associés représentant plus des deux tiers des parts sociales

**EXERCICE SOCIAL :** commence le 1er avril et se termine le 31 mars .

La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

2° suivant réunion des associés du 9 mai 2011 les associés ont procédé à la nomination de Monsieur Léopold GEMINIANI, demeurant chemin santino abbazia 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO prunelli di fiumorbo pour une durée illimitée en qualité de gérant de la société

Pour avis,

Signé le Gérant. L. GEMINIANI

64

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 09/06/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée à Associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SUD AUTOMOBILES SERVICES

**Siège social :** Espace ROCADE 48, avenue Noel FRANCHINI 20090 Ajaccio  
**Objet social :** L'achat, la vente, l'entretien, la réparation, la location de tous véhicules terrestres automobiles à moteur, neufs ou d'occasion, l'activité de concessionnaire,

**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce.

**Capital social :** 10.000 euros

**Gérant :** Michel CICHÉRI, demeurant Résidence Fort Lacroix Bât 1 20200 Bastia

**Immatriculation de la société** au RCS d'Ajaccio

Pour avis.

17

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint-Florent du 15/05/2011,

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-11 du Code rural (11 à 16 de la loi n° 85-697 du 11 juillet 1985), présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** NAPOLEON BRIZI

**Son sigle est :** "NB"

**Siège :** Cave Orega De Gaffory, Lieu dit Morta Majo, 20253 PATRIMONIO,  
**Durée :** 99 à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

**Objet :**

- Exploitation viticole et tous commerces s'y rattachant,

- Acquisition de tous éléments d'exploitation agricole,

- Prendre à bail tous biens ruraux.

**Capital :** 10.000 euros

**Gérance :** Monsieur Henri Michel Pierre Théophile ORENGA DE GAFFORY, demeurant à Hermiccia PATRIMONIO 20253,

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis - La gérance

65

## CENTER GARAGE

SARL au capital de 1000 euros  
Chemin de Biancarello - Imm. Le Cytise II  
20090 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 18 mai 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination :** CENTER GARAGE

**Siège social :** AJACCIO (20090) Chemin de Biancarello - Imm. Le Cytise II

**Objet :** L'exploitation de tous fonds de commerce relatifs à l'achat et la vente, la réparation automobile, mécanique et carrosserie, accessoires automobiles  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Monsieur Jean-Antoine ANDREUCCI, né le 30 juin 1984 à Ajaccio (2A), demeurant à AJACCIO (20090) Chemin de Biancarello, Imm. le Cytise II  
**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

85

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL :

**Dénomination :** Les Jardinières du Nebbiu

**Au capital** de 20.000 euros

**Siège :** Lieu-dit Torra, 20232 Oletta

**Objet :** Achat et vente de végétaux et accessoires de jardins

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

**Gérant :** Stéphane Bertolozzi, 20232 Oletta.

69

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Oletta en date du 12 mai 2011, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** LES 5 CHEMINS

**Siège social :** Lieu Dit Guadelle 20232 Oletta (Corse)

**Objet :** L'acquisition d'un terrain à bâtir, en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation,

La vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits avant ou après leur achèvement ;  
Accessoirement, la location totale ou partielle des immeubles,

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** - Monsieur Didier, Patrick, Antoine Louis CARRE-MATTEI, demeurant Lieu Dit Guadelle, Résidence U Guadellu, 20232 Oletta (Corse).

- Monsieur Marc GUIFFRIDA, demeurant Bat O66 Provence Logis de Montesoru, 20600 Bastia (Corse).

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis,

L'associé fondateur mandaté à cet effet, ou le gérant.

09

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 6 juin 2011, il a été constitué la société suivante :

**Dénomination :** NINE

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

**Siège :** Avenue Maréchal Juin, Résidence Les Fleurs, Immeuble Les Dalhias, 20090 Ajaccio

**Objet :** Vente de tous articles de vêtements, d'objets et mobiliers pour la décoration de l'habitat

**Durée :** 99 années

**Capital :** 2000 euros

**Gérance :** Marie-Françoise Benvenuti, Avenue Maréchal Juin, Résidence Les Fleurs, Immeuble Les Dalhias, 20090 Ajaccio

**Immatriculation :** Au RCS Ajaccio

77

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALENZANA en date du 27/05/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** PRODIAL

**Siège social :** rue U Fondu, Calenzana (Corse)

**Objet :** l'exercice de la profession d'agent commercial.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Monsieur JEAN-PIERRE ACQUAVIVA, demeurant Lotissement l'Alivu, Monticello, (Corse),

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis et mention,

La gérance.

# COMMUNE DE BORGIO

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**  
Commune de BORGIO - Centre Administratif - Route de la gare - 20290 BORGIO  
Tel : 04.95.58.45.45 - Fax : 04.95.36.15.33

**Correspondant :** Madame le Maire  
**Objet du marché :** CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE  
**Type de marché de travaux :** Exécution.  
**Lieu d'exécution :** Commune de BORGIO - Route de la Gare  
**Renseignements relatifs au marché :** Il est prévu une décomposition en lots  
**Désignation des lots et tranches et nature des prestations :**  
**LOT N°11 :** Revêtements de Façades  
**LOT N°12 :** Voirie et Réseaux Divers  
Chaque lot donnera lieu à un marché public unique.  
Chaque candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.  
**Procédure de passation :** Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation  
**Durée du marché ou délai d'exécution :**  
**Lot n°11 :** 1 mois – **Lot n°12 :** 1 mois  
**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** juillet 2011  
**Langue utilisée dans l'offre ou la candidature :** français  
**Unité monétaire utilisée :** l'euro  
**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**  
Le marché est financé par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse.  
Le reste du financement provient des fonds propres de la commune ou d'emprunts bancaires.  
Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.  
Le délai global de paiement est de 30 jours.  
**Critères de sélection des candidatures :**  
Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières  
Conformément aux articles 43 à 46 du Code des Marchés Publics, les candidats devront fournir :  
**Situation juridique - références requises :**  
- Imprimé DC1 (ex DC4) « Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants »,  
- Imprimé DC2 (ex DC5) « Déclaration du candidat » comprenant les renseignements permanents du candidat,  
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;  
- Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP, qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et qu'il respecte l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-4 du code du travail.  
Les Imprimés DC sont téléchargeables sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr).  
**Capacité économique et financière - références requises :**  
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (Imprimé DC2).  
**Référence professionnelle et capacité technique - références requises :**  
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du per-

sonnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;  
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;  
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;  
- Attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à exécuter ;  
- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

**Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :**  
- Imprimé DC6 ou Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du code du travail.  
- Imprimé DC7 ou Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.  
Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :  
1. La valeur technique : 60%  
2. Le prix des prestations : 40 %

**Date limite de réception des offres :** 01 juillet 2011 - 10h00

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet web <http://www.cabinet-pozzodiborgio.com> ou accessible sur le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.

En application de l'article 41 du Code des Marchés Publics le dossier de consultation pourra être remis sur support papier contre paiement des frais de reprographie s'élevant à 50 euros et réglés par chèque.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

**Transmission des offres par voie électronique :** Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ni support informatique.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** BET POZZO DI BORGIO - Lot Arbuteca - Ceppa - 20620 BIGUGLIA  
Tel : 04.95.30.59.69 - Fax : 04.95.30.60.02  
Email : [bastia@pozzodiborgio.fr](mailto:bastia@pozzodiborgio.fr)

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** FD ARCHITECTURE - Immeuble Ducret - 20213 PENTA DI CASINCA  
Tel : 04.95.36.59.93 - Fax : 04.95.36.40.34  
Email : [Dominique.federici@wanadoo.fr](mailto:Dominique.federici@wanadoo.fr)

**Modalités et Adresse de remise des plis :** les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à Monsieur le Maire de la Commune de BORGIO - Centre Administratif - Route de la gare - 20290 BORGIO

Et selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.  
**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :**

Tribunal Administratif - chemin Montepiano - 20200 BASTIA  
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

**Date d'envoi à la publication :** 09 juin 2011

Le Maire,

# COMMUNE DE CORBARA

Le Conseil Municipal a, par délibération en date du 08 mars 2011, décidé du lancement d'une étude d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

## AVIS D'ATTRIBUTION

### 1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO  
TEL : 04.95.38.47.39  
FAX : 04.95.38.47.41

### 2. OBJET DU MARCHE :

Acquisition d'un véhicule spécialisé benne/grue

### 3. MODE DE PASSATION DU MARCHE :

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

### 4. ATTRIBUTION DU MARCHE :

Le marché a été attribué à SA ROSSI pour un montant de : 47 488,00 euros H.T.

### 5. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION :

9 juin 2011.

Le Président,  
François BERLINGHI.



# RÉSULTAT DE MARCHÉ

Département de publication : 20A  
Annonce N°11-135791

**- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**  
Collectivité Territoriale de Corse.

**Correspondant :** M. le président du Conseil Exécutif  
Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval B.P. 215  
20187 Ajaccio Cedex, tél. : 04-95-51-64-64, télécopieur : 04-95-51-66-21,  
courriel : [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr)  
adresse internet : <http://www.corse.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.  
Annonce n°12, B.O.A.M.P. 70 B du 8 avril 2011.

**Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence :** 11s0113.

**Objet du marché :** missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

**Catégorie de services :** 12.

**Code NUTS :** FR83.

**CPV - Objet principal :** 71310000.

**Critères d'attribution retenus :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix : 50 % ;
- méthodologie proposée : 30 % ;
- délai d'études : 20 %.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Attribution du marché ou du lot :**

**Numéro du marché ou du lot :** 5. Lycée professionnel du finosello.

**Nom du titulaire / organisme :** CJ CONSULTANTS, zi du vazzio B.P. 506, 20189 Ajaccio Cedex 2.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 20.700,00 euros.

**Date d'attribution du marché :** 10 juin 2011.

**Une enchère électronique a été effectuée :** non.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10 juin 2011.

44

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mai 2011, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière (SCI)

**Dénomination** : **JRB**

**Durée** : 99 ans

**Siège** : Chez Monsieur Romain Boultif, Hameau de Suarella, Route de Saint Cyprien, 20137 Lecci

**Capital** : 100 euros

**Objet** : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers

**Gérant** : Monsieur Romain Boultif, demeurant Hameau de Suarella, Route de Saint Cyprien, 20137 Lecci

**Immatriculation** : Au RCS d' Ajaccio

Le gérant,

07

**CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Henri PINNA, Notaire associé à AJACCIO (Corse du Sud), 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 7 juin 2011, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Paul GODFROID, expert immobilier, né à AJACCIO (Corse du Sud) le 22 août 1954, et Madame Marie José Ascension DE SOUSA, fonctionnaire, son épouse, née à MARSEILLE (Bouche du Rhône) le 7 mai 1964, demeurant ensemble à AJACCIO (20000), 13 Rue Conventionnel Chiappe. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Maître Henri PINNA

06

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse du 20/05/2011 concernant la société L'IDEAL.

**Il fallait lire** : Siège social : 'Vitraccia' Pinarello, 20144 Sainte Lucie de Porto-vecchio Commune de Zonza. M. Stephane Giudicelli demeurant 'Vitraccia' Pinarello 20144 Sainte Lucie de Porto-vecchio Commune de Zonza.

12

**La Société à Responsabilité Limitée Boni Lib**

Au capital de 7000 euros

Siège social : Lot Sophie Sagrina, Lieu dit Poderi Precojo 20137 Porto-Vecchio N° SIREN 523 689 339 RCS AJACCIO

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 09 JUIN 2011 tous les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31 Décembre 2010.

Monsieur Oukhattou Rachid, demeurant à Lot Sophie Sagrina, Lieu dit Poderi Precojo 20137 Porto-Vecchio est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à Lot Sophie Sagrina, Lieu dit Poderi Precojo 20137 Porto-Vecchio, c'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention - Le Liquidateur

10

**FINNACO**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.326.000 euros  
Siège social : 5, Boulevard Sampiero 20000 Ajaccio  
R.C.S. Ajaccio B 532 194 222

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2011, il résulte que la dénomination sociale a été modifiée à compter du 12 mai 2011.

L'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

**Ancienne mention** : FINANCIERE NAUTOS

**Nouvelle mention** : FINNACO

Mention sera faite au RCS d' Ajaccio

Pour avis,

34

**SANTONI ET FRERES**

SARL au capital de 3.00 euros  
Siège social : 1, Rue Jean JAURES 20137 Porto-Vecchio - RCS Ajaccio 500 980 917

**AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 mai 2011 les associés ont décidé de modifier l'objet social par adjonction d'activité. En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

**Article 2 - Objet**

**Est ajoutée la mention** : La société a également pour objet le commerce de saladerie, petite restauration rapide, vente de glaces, fruits mixés, autre boissons. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio

Pour avis et mention,  
M. SANTONI Fabien gérant.

66

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTELICACCIA en date du 06/06/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **SERVICE REPARATION MAINTENANCE.**

**Siège social** : Lieu dit FAVALE route de l'Eglise, BOTTACCINA, BASTELICACCIA (Corse)

**Objet** : Tous travaux divers de rénovation d'entretien et de maintenance sur des installations et équipements hydrauliques ou à gaz, toutes machines ou tout équipements mécaniques et leurs locaux techniques pour les professionnels et les particuliers.

- Travaux divers d'entretien et de réparation sur tous produits ferreux.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital** : 2000 euros

**Gérance** : Monsieur Jean Baptiste GRISSETTI demeurant Lieu dit FAVALE Route de l'Eglise, BOTTACCINA, BASTELICACCIA (Corse),

**Immatriculation** : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis et mention, la gérance

13

**RESILIATION DE LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte ssp en date à Ajaccio du 20/12/2006, par Mme Leca Chantal, demeurant à Ajaccio, 25 rue du Dr. Del Pellegrino, à la Société LEJ, SARL, dont le siège social est à Tarricia, 20141 Marignana  
D'un fonds de commerce de produits pétroliers et dérivés, à l'enseigne Station Service de Porto, sis et exploité à Porto, 20150 Ota, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, a pris fin par résiliation à compter du 19.12.2008.

Pour avis,

14

**PI**

SARL au capital de 7.623 euros  
Siège social : Valle Longa Piscia Rossa 20167 Afa  
421 033 804 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20/05/2011 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Philippe USCIATI, demeurant Piscia Rossa 20167 AFA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Valle Longa, Piscia Rossa 20167 AFA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d' Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Le Liquidateur

15

**PI**

SARL en liquidation  
Au capital de 7.623 euros  
Siège social : Valle Longa Piscia Rossa 20167 Afa  
421 033 804 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 20/05/2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Philippe USCIATI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d' Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur

39

**SCP MAMELLI**

Saint-Florent (20217)  
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

**AVIS DE CESSION**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à Saint-Florent en date du 24 mai 2011, enregistré à SIE Pôle Enregistrement de BASTIA, le 26 mai 2011, bordereau n° 2011/604, case n°1.

Madame Josiane Rose RICOVERI, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA (20200) Miomo et Monsieur Alain, Robert, Michel HERI, demeurant à LUCIANA (20290) U Pinu, Route de la Marana.

**Ont cédé à** : La société dénommée "PIZZA FOOT", Société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 Euros, dont le siège est à BASTIA (20200) avenue Paul Giacobbi Immeuble Saint Pierre, Bât B2, immatriculée au RCS de BASTIA et identifiée au Répertoire SIREN sous le n° 499 526 507.

Un fonds de commerce de "Petite restauration, vente de viennoiseries, de pâtisseries, de vente de glaces et de boissons non alcoolisées, exploité à BASTIA - 20600 - Avenue Paul Giacobbi, Immeuble Saint Pierre, pour lequel Monsieur Alain HERI est immatriculé en qualité de loueur de fonds au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 330 258 120 ;

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE Euros (30.000,00 eur).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, le notaire.



60

**Maître Antoine PAOLETTI**

Notaire à ROGLIANO (Haute Corse)

Acte de Me Antoine PAOLETTI, notaire à ROGLIANO, en date du 7 juin 2011, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA, le 14 juin 2011, bordereau 2011/663, case n° 1, contenant LOCATION-GERANCE

**Par** : La société SARL SOLEIL LEVANT, société à responsabilité limitée, connue sous le signe « CAMPING SOLEIL LEVANT », au capital de 7.622,00 Euros, ayant son siège social à SANTA MARIA POGGIO (20221), FRANCE, identifiée sous le numéro SIREN B 402.284.558 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BASTIA.

**Au profit de** : La société BLEU SPORTS LOISIRS, société à responsabilité limitée, au capital de 8.000,00 Euros, ayant son siège social à VILLARD DE LANS (38250), FRANCE, Maison La Source, identifiée sous le numéro SIREN B 430.390.971 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BASTIA à titre secondaire. D'un fonds de commerce de village de vacances, camping, restaurant, (grande restauration), connu sous le nom «Camping Soleil Levant», situé à SANTA MARIA POGGIO (20221),

Pour une durée de neuf années à compter du 1 er janvier 2012, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Moyennant un loyer annuel de 43.904,16 € payable mensuellement. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication - Le notaire,

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

### MARCHE

ACQUISITION D'UNE BENNE TASSEUSE / LEVE CONTAINER

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement -20230 SAN NICOLAO  
TEL : 04.95.38.47.39  
FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR :

Etablissement public de coopération intercommunale.

Correspondant : Mme ORSINI Danielle – administration générale – service marchés publics.

OBJET DU MARCHE : ACQUISITION D'UNE BENNE TASSEUSE LEVE CONTAINER

CARACTERISTIQUES : VOIR CCTP

CONDITION DU MARCHE :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

PRESENTATION DES CANDIDATURES :

En application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- Acte d'engagement
- DC1
- DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Prix 60%
2. Délais 40%

LANGUE ET MONNAIE UTILISEE :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est : l'euro

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia – Benoîte Danesi – 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 30 juin 2011 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 10 JUIN 2011

Le Président,

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 08/2011

1. Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le Marché :

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse  
Résidence ROCADE PADULES Bâtiment A1 - Route d'Alata  
BP 11956 20700 AJACCIO CEDEX 9  
Tel : 04.95.32.33.12 - Fax : 04.95.32.76.99  
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

2. Procédure de passation : La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

3. Objet du Marché : Travaux d'installation d'un équipement de réfrigération pour l'abattoir de Cuttoli.

Code CPV : 45331231- 4 Travaux de froid.

4. Lieu d'exécution : Abattoir multi-espèces de Cuttoli, Commune de Cuttoli-Corticchiato, Corse-du-Sud.

5. Délais d'exécution : Deux mois maximum à partir de la notification. L'abattoir étant en exploitation.

6. Caractéristiques principales : Travaux d'installation d'un évaporateur froid traité anticorrosion et d'un régulateur de fonctionnement des compresseurs existants de l'abattoir de Cuttoli, Corse du Sud.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement : Fonds propres de la personne publique. Paiement sur facture mensuelle globale, à 30 jours maximum par virement au moyen d'un mandat administratif.

8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Certificats et attestations prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics.

9. Critères de sélection des candidatures :

- candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés ;
  - les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;
10. Critères de jugement des offres : Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés publics, au regard des critères suivants :

- Valeur technique (60 %)
- Prix (40 %)

11. Délai de validité des offres : 120 jours

12. Retrait du dossier : Sur demande à l'adresse mentionnée au 1, ou téléchargé sur le site <https://achatspublicscorse.com/smac>

13. Renseignements techniques et administratifs : Sur demande à l'adresse mentionnée au 1.

14. Adresse de remise des offres : à l'adresse mentionnée au 1.

16. Autres renseignements : Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros.

Forme juridique du groupement : groupement solidaire. Options et variantes peuvent être proposées.

17. Date limite de dépôt des offres : lundi 4 juillet 2011 à 16h00

18. Date d'envoi à la publication : mardi 14 juin 2011

Le Président,

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## MAIRIE D'ALATA - 20167 ALATA

### AVIS AU PUBLIC

## OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème parution,

Par Arrêté en date du 21 mai 2011, Monsieur le Maire d'Alata, a décidé l'ouverture d'une enquête publique destinée à recueillir les observations du public concerné par le classement dans la voirie communale des voies, réseaux et parkings desservant la partie construite du lotissement « Villaranda » ;

Siège de l'enquête : MAIRIE D'ALATA

Date de déroulement de l'enquête :

Du mercredi 15 Juin 2011 au mercredi 29 Juin 2011 inclus.

Ouverture du registre d'enquête : le mercredi 15 Juin 2011 à 9 heures

Clôture du registre d'enquête : le mercredi 29 Juin 2011 à 17 heures.

Commissaire Enquêteur : Monsieur COLONNA D'ISTRIA Raphaël

Durant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra inscrire ses observations sur le registre d'enquête ouvert à la Mairie d'Alata, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (sauf/samedis, dimanches, jours/fériés et fermetures exceptionnelles).

Le public pourra également adresser des observations écrites par lettre à Mr. le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Alata, avant la clôture de l'enquête, ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera les :

- Mercredi 15 Juin 2011 de 9h à 12h à la Mairie Village
- Jeudi 23 Juin 2011 de 9h à 12h à la Mairie Annexe d'Alata, route de Calvi
- Mercredi 29 Juin 2011 de 14h à 17h à la Mairie Annexe d'Alata, route de Calvi

A l'expiration du délai mentionné ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par Monsieur le Maire d'Alata. Les pièces soumises à l'enquête et le registre seront transmis au Commissaire Enquêteur dans les 24 heures suivant la clôture de l'enquête ;

Le Maire, Etienne FERRANDI.

## COMMUNE DE PASTRICCIOLA

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - ART. 28 DU CMP

Identification de la collectivité qui passe le marché :

Commune de Pastricciola  
Village – 20 121 PASTRICCIOLA  
Tel : 04.95.28.95.32. Fax : 04.95.28.91.85.

Objet du Marché : Fourniture et pose de compteurs généraux de production et de leurs équipements hydrauliques connexes.

Mode de passation : Procédure adaptée (Article 28 du CMP).

Renseignements complémentaires et retrait du cahier des charges :

Commune de PASTRICCIOLA

Composition du dossier de candidature : Conformément aux articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics.

Les candidats intéressés doivent transmettre un dossier

(candidature et offre sous pli séparés) avant le :

04 juillet 2011 – 12h

A la Mairie de Pastricciola – 20 121 PASTRICCIOLA

Date d'envoi à la publication : 15/06/2011

Le Maire,

# Cté Cnes de l'Alta-Rocca

## AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté Cnes de l'Alta-Rocca

**Correspondant :** Pierre marcellési, Bp 07 - rue sorba, 20170 Levie,  
tél : 0495784263, fax : 0495784477, courriel : alta-rocca@wanadoo.fr,  
adresse internet : http://www.alta-rocca.fr

### Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Environnement

### Objet du marché :

Collecte des points d'apport volontaire

**Type de marché de services :** 16

**L'avis implique un marché public.**

### Caractéristiques principales :

**Collecte théorique :** 1623 levées / an et transport jusqu'aux différents exutoires

**Des variantes seront-elles prises en compte :** non.

**Prestation divisée en lot :** oui

• Possibilité de présenter une offre pour tous les lots

**Durée du marché ou délai d'exécution :**

en 12 mois à compter de la notification du marché

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français

Unité monétaire utilisée, l'euro.

### Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

### Type de procédure :

Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 28/06/2011 12:00

### Autres renseignements :

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** MPA/CCAR-11/02

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10/06/2011

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

**Nom de l'organisme :** Communautés de communes de l'alta-rocca,

**Correspondant :** Denis derudas Bp 07, 20170 Levie, tél : 0495784793, fax : 0495784477, courriel : alta-rocca@wanadoo.fr, adresse internet : http://www.alta-rocca.com

### Renseignements relatifs aux lots :

• **Lot 1 :** collecte secteur montagne  
collecte des points d'apport volontaire de la partie montagne de la Communauté de communes de l'Alta-Rocca et transport jusqu'au CET de Viggianello  
518 levées

**Durée :** 12 mois à compter de la date de notification du marché.

• **Lot 2 :** collecte secteur littoral

collecte des points d'apport volontaire de la partie littorale de la Communauté de communes de l'Alta-Rocca et transport jusqu'à la recyclerie de Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
1105 levées

**Durée :** 12 mois à compter de la date de notification du marché.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

## COMMUNE DE CASTIFAO

### AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA CARTE COMMUNALE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de CASTIFAO du 08 Juin 2011, la carte communale sera soumise à l'enquête publique durant 30 jours du 1er Juillet au 1er Août 2011 inclus.

Monsieur **BONNOT Pierre Olivier** assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

#### Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Castifao aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur Mairie de CASTIFAO 20218, lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Castifao

Les 1er Juillet et 15 Juillet de 9h à 12h et le 1er Août de 14h à 17h,  
afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Email....

al@informateurcorse.com



04 95 32 89 92

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 07/2011

### 1. Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le Marché :

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse Résidence ROCADE PADULES  
Bâtiment A1 - Route d'Alata BP 11956 20700 AJACCIO CEDEX 9  
Tel : 04.95.32.33.12 - Fax : 04.95.32.76.99  
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

**2. Procédure de passation :** La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

**3. Objet du Marché :** Travaux d'installation d'un équipement de réfrigération pour l'abattoir de Porto-Vecchio.

**Code CPV :** 45331231- 4 Travaux de froid.

**4. Lieu d'exécution :** Abattoir multi-espèce de Porto-Vecchio, Commune de Porto-Vecchio, Corse-du-Sud.

**5. Délais d'exécution :** Deux mois maximum à partir de la notification. L'abattoir étant en exploitation.

**6. Caractéristiques principales :** Travaux d'installation d'un groupe froid au gaz R404A pour le container à déchets de l'abattoir de Porto-Vecchio, Corse du Sud.

**7. Modalités essentielles de financement et de paiement :** Fonds propres de la personne publique. Paiement sur facture mensuelle globale, à 30 jours maximum par virement au moyen d'un mandat administratif.

**8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Certificats et attestations prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics.

### 9. Critères de sélection des candidatures :

- candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés ;

- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;

**10. Critères de jugement des offres :** Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés publics, au regard des critères suivants :

- Valeur technique (60 %)

- Prix (40 %)

**11. Délai de validité des offres :** 120 jours

**12. Retrait du dossier :** Sur demande à l'adresse mentionnée au 1, ou téléchargé sur le site <https://achatspublicscorse.com/smac>

**13. Renseignements techniques et administratifs :** Sur demande à l'adresse mentionnée au 1.

**14. Adresse de remise des offres :** à l'adresse mentionnée au 1.

**16. Autres renseignements :** Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros.

**Forme juridique du groupement :** groupement solidaire.

Options et variantes peuvent être proposées.

**17. Date limite de dépôt des offres :** lundi 4 juillet 2011 à 16h00

**18. Date d'envoi à la publication :** vendredi 10 juin 2011

Le Président,

## La SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

### ENCHERES PUBLIQUES

Vente au plus offrant et dernier enchérisseur,  
au Tribunal de Grande Instance, Bd Masséria à Ajaccio  
JEUDI 28 JUILLET 2011 à 8 HEURES 30

**Commune d'AJACCIO**, en la copropriété des 44 bis cours Lucien Bonaparte et 44 bis Boulevard Albert 1er, dite, «copropriété Fagni», (cadastrée CK 155 et autres)  
Le lot 1131, groupe BI, Immeuble BI, 1er étage, appartement comprenant entrée, séjour avec loggia, 2 chambres, cuisine avec terrasse fermée, salle de bains, wc, pour environ 69m<sup>2</sup>.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & associés", pour consultation).

**MISE A PRIX :** ..... 35.000,00 euros  
Outre les charges et clauses et conditions énoncés au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. "Morelli Maurel & Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

#### ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

\* Au cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & Associés" 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance

Fait et rédigé à Ajaccio,  
Le 15 juin 2011  
Pour extrait.

**S.A. CORSABAIL**

Société Anonyme au capital de 2.200.000 Euros  
Siège social : 6, Avenue de Paris - Rés. Diamant III - 20000 AJACCIO - R.C.S. AJACCIO B 329.219.968

**PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2010 APPROUVES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2011**

Publication faite en application du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière N° 91.01 du 16 janvier 1991 modifié par les règlements N° 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable

**Code Interbancaire 18540 C**

**Bilan au 31/12/2010**

**en milliers d'euros**

<b>ACTIF</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Créances sur les établissements de crédit	2827	14.852
Crédit bail et location avec option d'achat	908	1348
Immobilisations incorporelles		2
Immobilisations corporelles	26	14
Comptes de régularisation	9	12
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3770</b>	<b>16.228</b>
<b>PASSIF</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Dettes envers les établissements de crédits	633	9785
Autres passifs	11	1644
Comptes de régularisation	20	25
Capitaux propres (hors FRBG)	3106	4774
Capital souscrit	2200	2200
Réserves	422	422
Report à nouveau	440	141
Résultat de l'exercice	44	2011
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3770</b>	<b>16.228</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
ENGAGEMENTS RECUS		
Réglementation comptable	436	827

**COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE**

	<b>N</b>	<b>N-1</b>
+ Intérêts et produits assimilés	303	118
- Intérêts et charges assimilées	156	244
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	518	875
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	442	683
+ Autres produits d'exploitation bancaire		6
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>223</b>	<b>72</b>
- Charges générales d'exploitation	186	202
- Dotations aux amortissements et dépréciation sur immo. Incorporelles et Corporelles	4	9
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>33</b>	<b>-139</b>
+/- Coût du risque	20	192
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
+/- Résultat exceptionnel	- 9	591
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions règlementées		1367
<b>RESULTAT NET</b>	<b>44</b>	<b>2011</b>

## ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2010

### I – ACTIF

**- Opérations de trésorerie et interbancaires :**

Les opérations de trésorerie s'élèvent à 2827 K€ et représentent les comptes ordinaires débiteurs auprès des établissements bancaires.

**- Valeurs immobilisées :**

Les valeurs d'exploitation immobilisées représentent un montant net de 26 K€, déduction faite d'amortissements d'un montant de 124 K€.

**- Crédit bail et opérations assimilées :**

**Immobilisations en crédit bail et temporairement non louées**

Le montant net de ces opérations représente un montant net 908 K€ après amortissements et dépréciations pour 5087 K€;

La provision spéciale s'élève à 1257 K€.

A titre d'information, nous mentionnons que le montant de la réserve latente au 31 décembre 2010 s'élève à 301 K€.

Les immobilisations non louées sont intégralement amorties et provisionnées.

Créances clients et créances rattachées.

Ces créances s'élèvent à 24 K€.

### II – PASSIF

**- Opérations de trésorerie et interbancaires :**

Ces opérations figurent pour 633 K€, ainsi réparties :

Emprunts à terme 622 K€

Intérêts courus sur emprunts 11 K€

**- Opération sur titres et opérations diverses.**

Ce poste montant s'élève à 30 K€, détaillé comme suit :

Autres passifs fiscaux et sociaux 11 K€

Charges à payer diverses 20 K€

**- Capitaux propres 3106 K€**

Capital souscrit 2200 K€

Réserve indisponible 2 K€

Réserve légale 220 K€

Réserve facultative 200 K€

Report à nouveau 440 K€

Résultat de l'exercice 44 K€

### III - COMPTE DE RESULTAT

L'exercice 2010 a vu la poursuite de la réduction de l'activité en raison de l'arrivée à leur terme des contrats.

**1 - Intérêts & produits assimilés.**

**Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires**

Les intérêts & produits assimilés s'élèvent à 303 K€ contre 118 K€ pour l'exercice précédent.

Cette augmentation résulte principalement de la liquidation du compte séquestre, et constitue un élément non récurrent à hauteur de 201 K€.

Produits sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées et de location simple :

Les loyers représentent 518 K€ contre 875 k€, soit une diminution de 40 %.

**2 - Intérêts & charges assimilées :**

Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires 156 K€

Intérêts sur compte courant CADEC 65 K€

Intérêts sur emprunts à terme 91 K€

Les intérêts des emprunts contractés auprès de la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE sont en diminution en raison des cessions intervenues et de l'amortissement progressif de l'encours.

**Charges sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées**

Ces charges s'élèvent à 442 K€, réparties comme suit :

Dotations aux amortissements 178 K€

Dotations aux provisions spéciales 250 K€

Dotations aux provisions sur immobilisations données en crédit-bail 14 K€

**Le PRODUIT NET BANCAIRE s'élève à 223 K€**

**4 - Charges générales d'exploitation : 186 K€**

Frais de personnel 14 K€

Impôts et taxes 2 K€

Services extérieurs 170 K€

**5 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immos. incorporelles et corporelles**

Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles 4 K€

**Le RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION s'élève à 33 K€**

**6 - Coût du risque :** le coût du risque est positif de 20 K€

Moins values de cessions sur immobilisations corporelles - 89 K€

Reprise de provisions techniques CBI + 91 K€

Reprise de provisions sur créances douteuses + 4 751 K€

Pertes sur créances irrécouvrables - 4732 K€

**Le RESULTAT D'EXPLOITATION s'élève à 53 K€**

**7 - Résultat exceptionnel : - 9 K€**

Produits exceptionnels 5 K€

Charges exceptionnelles 14 K€

**Le RESULTAT NET s'élève à 44 K€**

## INFORMATION SUR LES TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2010

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%Capital
Caisse de Developpement de la Corse	377.639	2.077.015 euros	94,41%
Chambre de Commerce et d'Industrie Corse du Sud	15.000	82.500	3,75 %
Ville d'Ajaccio	7360	40.480	1,84%
F. DOMINICI	1	5	NS
	400.000	2.200.000 euros	100,00%

Toutes les actions sont des titres ordinaires de 5,50 euros de valeur nominale.

### Attestation des commissaires aux comptes

Les comptes 2010 comportent l'attestation suivante :

« Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels, qui ont fait l'objet d'une certification sans réserves dans mes rapports en date du 6 mai 2011 ».

Le rapport de gestion peut être consulté sur demande adressée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, Corse du Sud.

Pour Avis,  
Le Président.



# AVIS DE MARCHÉ

11

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval BP 215,  
à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif  
F-20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.  
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

### Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse

Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier  
22 Cours Grandval BP 215,  
à l'attention de Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier  
F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

### I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

## Section II : Objet du marché

### II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Location du parc automobile de la Collectivité Territoriale de Corse

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Fournitures.

Type de fournitures : Location.

Lieu principal d'exécution : Lot 01 : AJACCIO-BASTIA - Lot 02 : AJACCIO- BASTIA.

Code NUTS FR83.

II.1.3) L'avis implique : Un accord-cadre.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Un seul opérateur.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Location du parc automobile de la Collectivité Territoriale de Corse

II.1.6) Classification CPV : 34100000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8) Division en lots : Oui.

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

### II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options : Non.

### II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 48 (à compter de la date d'attribution du contrat).

Informations sur les lots

#### LOT n°01

##### INTITULÉ :

1) DESCRIPTION SUCCINCTE : Véhicules renouvelés tous les 12 mois Lot n°1 : 9 véhicules (minimum) , 27 véhicules (maximum)

2) CLASSIFICATION CPV : 34100000.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

#### LOT n°02

##### INTITULÉ :

1) DESCRIPTION SUCCINCTE : Véhicules renouvelés tous les 24 mois Lot n° 2 : 11 véhicules (minimum) , 28 véhicules (maximum)

2) CLASSIFICATION CPV : 34100000.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Forme du prix : révisable

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

### III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

III.2.2) Capacité économique et financière :

III.2.3) Capacité technique :

III.2.4) Marchés réservés : Non.

### III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications

personnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non.

## Section IV : Procédure

### IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : Appel d'Offre Ouvert.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

### IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Coût global ( 50 % )

Valeur technique ( 40 % )

Délai de livraison ( 10 % )

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

### IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0189

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 25-07-2011 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

### VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Modalités de retrait des documents : sous format électronique sur le site internet de la collectivité.

### Renseignements complémentaires :

Critères de jugement des offres : - Coût global(pondération : 50%) - Valeur technique (pondération : 40%) - Délai de livraison (pondération : 10%) Le critère " Coût global " sera apprécié au regard des sous-critères suivants : - coût total de la location des véhicules (40%) - montant des franchises d'assurance proposées (10%) Le critère Valeur technique sera apprécié au regard des sous-critères suivants : - caractéristiques des véhicules (11%); - localisation des lieux d'entretien (11%); -modalités de remplacement d'un véhicule immobilisé (11%); - qualité des services proposés et leur adaptabilité (5%); - services complémentaires proposés (2%). NB : La non transmission des informations permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre aura pour conséquence de noter zéro le critère relatif à la valeur technique de l'offre présentée

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf) )

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Outils, matériel et équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services

La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Références de prestations sur les trois dernières années

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano , F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 10-06-2011

47

## LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 7/06/2011, enregistré à Bastia. La SARL Maria Pepe a donné en location gérance à M. Almeras Michel, demeurant à Bastia, 12, rue Sainte Elisabeth, 20200.

Un fonds de commerce de Restaurant, à l'enseigne Classe 59, sis et exploité 17, Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

55

## Tout Pour Lui

SARL au capital de 8000 euros  
Siège : Lieu dit Saint-Michel / BP5  
20231 VENACO - RCS BASTIA : 501756670

L'AGE du 14 juin 2011, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

La gérance,

50

## SCI CIUCCIARELLA

Au capital de 1000 euros  
RCS Antibes D 448 776 278

## CHANGEMENT SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2011 a décidé de transférer le siège social du 22 Allée des Pins, à Cagnes Sur Mer (06800), au Lotissement A Marinella, Lieu-dit Pineto, à Lucciana (20290), à compter du même jour.

74

Suivant assemblée extraordinaire du 18 avril 2011 à effet du 1er avril 2011, les associés de la SARL CASINCA BAR au capital de 7.800 euros, siège Hameau Folelli RN 198, Lieu dit Musoléo 20213 PENTA DI CASINCA RCS BASTIA 479 169 310, ont pris acte de la démission du gérant en exercice Monsieur Fabrice CHAMPIER et nommé en remplacement Mme Solange MASSONI demeurant Lieu dit Chiapatella 20231 Penta di Casinca. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis la gérance - signature

## SCP MORELLI-MAUREL PINNA-RECCHI

Avocats - Diamant III - 2 Avenue de Paris - 20000 AJACCIO  
Tél : 04.95.21.49.01  
Renseignements : 02.40.48.02.73 de 9 h à 12 h

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

### PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO

7, boulevard Masseria

**Le JEUDI 28 JUILLET 2011 A 8 H 30**

Ville et Commune de SARI SOLENZARA (Corse du Sud)  
1 C Résidence La Palmeraie

Dans un ensemble immobilier avec piscine soumis au règlement de co-propriété état descriptif de division établi le 29 juillet 2002, publié le 18 septembre 2002 vol 2002 P n°5729, modifié le 18 septembre 2002 publié le 25 octobre 2002 vol. 2002 P n°6641, modifié suivant acte en date du 4 juillet 2003 publié le 29 août 2003 vol. 2003 P n°5550, modifié suivant acte en date du 1er mars 2004 publié le 26 avril 2004 vol. 2004 P n°2592, modifié suivant acte en date du 30 décembre 2004 publié le 16 février 2005 vol. 2005 P 1177, modifié suivant acte en date du 21 octobre 2005 publié le 6 décembre 2005 vol 2005 P n°7801, modifié suivant acte en date du 21 novembre 2006 publié le 15 février 2007 vol. 2007 P n°1088, modifié suivant acte en date du 12 mai 2009 publié le 26 juin 2009 vol. 2009 P n°3799, le tout ligurien au cadastre :

- section AC n°041 pour 08 ares 33 ca - section AC n°245 pour 38 ares 60 ca  
- section AC n°247 pour 01 are 60 ca - section AC n°248 pour 06 ares 92 ca  
- section AC n°385 pour 16 ares 33 ca - section AC n°387 pour 29 ares 10 ca

**LE LOT 233** : appartement (29,76 m<sup>2</sup>) avec terrasse (12, m<sup>2</sup>) au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment C comprenant : entrée-couloir, salon-sejour avec cuisine, salle de bains, cabinet de toilette, WC Et les 52/10.000<sup>e</sup> des parties communes générales

**LE LOT 638** : parking extérieur et les 2/10.000<sup>e</sup> des parties communes générales  
Les biens font l'objet d'un bail commercial en date du 25 mai 2004 pour une durée de 9 ans (à consulter au cabinet d'avocat sus visé ou au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO).

**MISE A PRIX** (frais outre) : ..... 70.000,00 Euros  
**VISITE LE MERCREDI 13 JUILLET 2011 à 14 h 30**

#### A LA REQUÊTE DE :

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest, Société Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, ayant son siège à Nantes 44300, 46 rue du Port Boyer, immatriculée au RCS NANTES sous le numéro D 870 800 299, agissant poursuites et diligences de son représentant legal domicilié en cette qualité audit siège,

ayant pour **avocat Me MAUREL**

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

Pour avis,

### S. A. R. L GRIMALDI TPI

BP 137 - 20292 BASTIA Cedex  
Siège social : 20237 La Porta  
RCS 89 B 191- CODE APE 452 V  
SIRET 351 854 336 0010  
TVA INTERCOMMUNAUTAIRE :  
FR96351854336  
Tél : 04.95.31.30.02 - Fax : 04.95.32.74.87  
EMAIL : stegimaldi@wanadoo.fr

#### AVIS D'EXTENSION D'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale tenue le 2 Juin 2011 a décidé d'étendre l'objet social à compter du 2 Juin 2011 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

##### Nouvelle mention :

« Travaux publics industriels, construction de lignes aériennes et souterraines d'énergie téléphonique et électrique ainsi que d'études de tous réseaux téléphonique en cuivre et fibre aussi bien en génie civil qu'en câblage.

Réalisation de tous chantiers fibre optique et informatique ainsi que leur maintenance. Construction de tous réseaux aériens et souterrains en fibre et en cuivre.»

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

### CORSICA VINU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Route du bord de mer  
20260 Lumio (Corse)  
482 770 047 RCS Bastia

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2010 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2010 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

• A été nommé comme liquidateur :  
- Monsieur SERGE RICCO, demeurant à LUMIO (Corse) Rte de la Mer,

a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Lumio (Corse) Route du bord de mer.

• C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

• Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

## COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

Place Capiassi - 20220 Santa Reparata di Balagna

MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RÉALISATION  
DU GROUPE SCOLAIRE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### I. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ - POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Place Capiassi - 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Tél : 04.95.60.08.68 - Fax : 04.95.60.49.08

#### II. REMISE DES OFFRES ET RENSEIGNEMENTS :

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Place Capiassi 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Tél : 04.95.60.08.68 - Fax : 04.95.60.49.08

#### III. TYPE D'ACHETEUR : Collectivité Locale.

#### IV. OBJET DU MARCHÉ - PRESTATION DE SERVICE :

Réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe Scolaire de SANTA REPARATA DI BALAGNA.

#### V. CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée art 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du Code des Marchés Publics en cas d'attribution du Marché est de cinq jours (5).

#### VI. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

En application des articles 43, 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

DC1, DC2, attestations de régularité fiscale et sociale, références, qualifications et moyens.

Une offre de prix.

#### VII. CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Les délais de réalisation du dossier de permis de construire pour 60 %.
2. Le prix des prestations pour 40 %.

**Le prix de la prestation tiendra compte d'une destination forfaitaire H.T de travaux de 1meuros**

#### VIII. MODALITÉS :

La langue utilisée pour la présentation du dossier sera le français et la monnaie l'euro.

#### IX. RECOURS :

La juridiction compétente sera le tribunal administratif de Corse situé à BASTIA.

Les délais de recours sont de deux mois pour le référé pré-contractuel à compter de la décision de rejet et de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution pour le recours de plein contentieux.

**X. DATE DE REMISE DES OFFRES :** Le vendredi 8 juillet 2011 à 11 heures.

**XI. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBUCATION CHARGEE DE SON INSERTION :** Le 14 juin 2011.

Le Maire,

Ange-François VINCENTELLI.

### HELIO COGNOCOLI

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1500 €  
Siège social : Lieuditi Terminelli  
Bergerie Allioti  
20123 COGNOCOLI - MONTICCHI  
519 271 209 RCS Ajaccio

Par décision du 31 mai 2011 de l'association unique d'Helio Cognocoli, il a été décidé :

- De nommer Viveris Infrastructures dont le siège social est sis 6 Allées Turcat Méry, 13008 (Marseille) inscrit au RCS de Marseille sous le n°521 170 043, en tant que Président en remplacement de Monsieur Jérôme BILLEREY demeurant au 341 rue des Sables de Sary, 45 770 (Sarran).

Pour avis,

### CHANGEMENT DE NOM

M. CANNAS (Philippe), né le 29 mai 1968 à Ajaccio (Corse du Sud), demeurant, 1, Avenue Colonel Colonna d'Ornano, à Ajaccio (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : **VALDACCI**.

### THOMAS VALERY

Avocat à la Cour  
Résidence Impératrice,  
2, route de Ville - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 34 38 22 - Fax : 04 95 34 39 14  
thvalery@aol.com

#### CESSION DE DROIT AU BAIL COMMERCIAL

Suivant acte SSP en date du 8.06.2011 enregistré au SIE de Bastia le 09.06.2011, bordereau n°2011/646, case n°9, la société 2B HABITAT SARL au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 483213112, ayant son siège social sis Km 5, Baléone, 20167 MEZZAVIA, a cédé à la société DESIGN 2B, SARL au capital de 8000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 531 958.486, ayant son siège social sis RN 193, Erbajolo, 20600 BASTIA son droit au bail commercial moyennant le prix de 200.000 € avec entrée en jouissance au 8.06.2011, portant sur des locaux sis RN 193, Erbajolo, 20600 BASTIA.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales par Maître Thomas VALERY Avocat au barreau de Bastia, demeurant 2, route de Ville 20200.

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Type d'organisme :** Région.

**Objet du marché :**

Travaux de réhabilitation et aménagements pédagogiques - Cité Technique de Montesorio - Bastia

**Type de travaux :** Exécution.

**Lieu d'exécution :** Cité Technique de Montesorio à Bastia.

Code NUTS FR83.

**L'avis implique :**

Un marché public.

**Caractéristiques principales :**

Démolition, maçonnerie, traitement de joints d'étanchéité, menuiseries intérieures et extérieures, cloisons modulaires, peintures, sols collés, faux plafonds, électricité : courants forts, courants faibles, chauffage, ventilation, plomberie.

**Options :** Oui.

**Des variantes seront-elles prises en compte :** Non.

**Prestations divisées en lots :** Oui.

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

**Durée du marché ou délai d'exécution :**

**Durée en mois :** 3 (à compter de la notification du marché).

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Les prix sont fermes.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Pas de forme imposée

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :** Français.

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

**Conditions de participation**

**Critères de sélection des candidatures :**

Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières.

**Marchés réservés :** Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

==== Candidature ====

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf)

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf))

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat  
Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat  
Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre  
Moyens en personnels, matériels dont dispose le candidat

**Candidats :**

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Prix ( 60 % )

Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique ( 40 % )

**Type de procédure :**

Procédure adaptée.

**Date limite de remise des offres :** Lundi 27 juin 2011 à 16 heures

**Délai de validité des offres :**

**Durée en jours :** 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 11S0167.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Vendredi 10 juin 2011

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Collectivité Territoriale de Corse.

**Correspondant :** Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse.

**Correspondant :** Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service de la Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO. Courriel: [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr)

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse - Service des Bâtiments d'Enseignement - Bd Danesi , F-20411 BASTIA Cedex 1. Tél: 0495348621

Courriel: [sbe@ct-corse.fr](mailto:sbe@ct-corse.fr)

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex 1

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral, F-13282 Marseille

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Collectivité Territoriale de corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1

**Renseignements relatifs aux lots :**

**Renseignements relatifs aux lots**

Démolition, maçonnerie, traitement de joints d'étanchéité

LOT n°01 : Démolition, maçonnerie, traitement de joints d'étanchéité

LOT n°02 : Menuiseries intérieures et extérieures, cloisons modulaires

Option : Imposte vitré en Bio-industrie + brises soleils extérieurs

LOT n°03 : Peintures, sols collés, faux plafonds, nettoyage

LOT n°04 : Electricité : courants forts, courants faibles

Option : Remplacement des luminaires

LOT n°05 : Chauffage, ventilation, plomberie

Option : Ventilation mécanique supplémentaire en salle 207

Les pièces techniques (CD) seront à disposition auprès du Service des bâtiments d'Enseignement, Bd Danesi , F-20411 BASTIA Cedex 1. Tél: 0495348621

Courriel: [sbe@ct-corse.fr](mailto:sbe@ct-corse.fr)

## AVIS D'ATTRIBUTION

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**  
Collectivité Territoriale de Corse.

**Correspondant :** M. le président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse Service Commande Publique 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex, tél. : 04-95-51-64-64, télécopieur : 04-95-51-66-21, courriel : [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr), adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Annnonce n°27, B.O.A.M.P. 95 B du 14 mai 2011.

**Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence :** 11s0157.

**Objet du marché :** transport Aller Retour et manutention des œuvres de l'exposition "Mare Nostrum - les Corses et la Mer".

**Catégorie de services :** 2.

**Code NUTS :** FR83.

**CPV - Objet principal :** 60100000.

**Critères d'attribution retenus :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique : 40 % ;
- prix : 40 % ;
- délai d'exécution : 20 %.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Attribution du marché ou du lot :**

Transport Aller Retour et manutention des œuvres de l'exposition "Mare Nostrum - les Corses et la Mer".

**Nom du titulaire / organisme :** Bovis transports SA, zi des Ciroliers - 1, bis rue Edouard Aubert, 91712 Fleury Merogis.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 138.308,00 euros.

**Date d'attribution du marché :** 3 juin 2011.

**Une enchère électronique a été effectuée :** non.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et de la Commande Publique 22 Cours grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 15 juin 2011.

## SARL F.G.R

Au capital de 7500 euros  
Ancien BAR EXCELSIOR  
20620 Biguglia Village

Avis est donné de la constitution de la SARL «F.G.R.» au capital de 7500 euros.

**Siège :** Ancien BAR EXCELSIOR, 20620 Biguglia Village

**Objet :** L'exploitation d'un débit de boisson, bar, restaurant, et en général toutes activités en relation avec l'objet principal

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

**Gérant :** Monsieur Franceschetti Ange Louis, demeurant, Villa Franceschetti, 20620 Biguglia, Village, né le vingt trois février mille neuf cent soixante dix huit, marié, de nationalité française.

Fait à Biguglia, le 01 juin 2011  
Le gérant.

## LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mai 2011, la SARL U LIVANTI, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° 385 102 884, a donné en location gérance à Monsieur Cozzani Barthélemy, un fonds de commerce de Alimentation de détail, grande restauration saisonnière, à l'enseigne U LIVANTI, situé à Trinité, 20137 Porto-Vecchio

Le présent contrat a commencé le 1er juin 2011 pour se terminer le 30 septembre 2011.

Pour avis,

## INSERTION LEGALE DEBUT DE LOCATION-GERANCE

Correctif de l'annonce N° 6365 du 20/05/2011

**Il fallait lire :**

La Société LE COCO PALM représentée par Mlle Caroline Luciani, sa gérante

**A donné en location-gérance à :**

La Société d'exploitation Marina di Santa Giulia représentée par Mr Olivier Jean David, son gérant

Un fonds de commerce de restauration/grill et non de Bar-piscine-restaurant, location de transats pour une durée de 6 mois à compter du 01/05/2011 non renouvelable.

Pour insertion.

## CORSICA VINU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 5000 euros  
Siège sodal : Route du bord de mer  
20260 Lumio (Corse)  
482 770 047 RCS Bastia

- L'associé unique par une décision en date du 31 décembre 2010, après avoir entendu le rapport de Monsieur SERGE RICCO, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

Notre Site

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)



30

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## OPERATEUR DE RESEAUX (MARCHE NEGOCIE)

### APPEL A CANDIDATURE (CCI2B/DC/2011.036)

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Correspondant :

Maintenance des appareils de type PEDS d'inspection filtrage des bagages  
la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Principale(s) activité(s) de l'Entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Aéroportuaires

#### Objet du marché :

##### 4.1 : Lieux de livraison :

Aéroport de Bastia Poretta  
Aéroport de Calvi Sainte Catherine

##### 4.2 : Objet du marché :

Maintenance des appareils de type PEDS d'inspection filtrage des bagages

Nomenclature Européenne CPV : 50413000-3

Durée du marché : 1 an renouvelable une fois

Caractéristiques principales : Définir les conditions de réalisation de la maintenance tant préventive que corrective des appareils de type PEDS d'inspection filtrage des bagages de soute des Aéroports de Bastia Poretta et Calvi Sainte Catherine

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

#### Mode de passation du marché :

Marché négocié - Opérateur de réseaux défini par les articles 135.5°, 143, 144.I.1°, 150.III, 2°, 165, 166 et 77.I. du Code des Marchés Publics

#### Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés.

#### A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots :

Lot n°1 : Aéroport de Bastia Poretta  
Lot n°2 : Aéroport de Calvi Sainte Catherine

#### Marchés à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques, et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans le présent marché.

#### La Chambre de Commerce a décidé de passer un marché à bons de commande :

Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou ses modalités de détermination.

Ils en fixent le minimum et le maximum en valeurs :

##### Lot 1 :

- Minimum annuel : 80.000 euros HT
- Maximum annuel : 320.000 euros HT

##### Lot 2 :

- Minimum annuel : 40.000 euros HT
- Maximum annuel : 160.000 euros HT

#### L'avis concerne un marché public

#### Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section : 131 et 136

#### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

#### Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier se fera par télécopie ou courrier postal à l'adresse ci-

dessous : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/ Bureau de la commande Publique et de la Domanialité  
Palais Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande, par courrier recommandé avec accusé de réception

#### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

##### Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de services effectués au cours des trois dernières années, similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des candidatures :** Le 1er juillet 2011 à 10h

#### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard :

- Des garanties et capacités techniques et financières
- Des compétences et moyens professionnels

#### Critères de jugement des offres :

- Prix des prestations : (60%)  
- Valeur technique appréciée en fonction de la pertinence des méthodes proposées pour l'exécution des prestations prévues aux CCTP (40%)

**Durée de validité des offres :** 180 jours

**Numéro de référence attribué par l'entité adjudicatrice :** 2011.036

#### Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/ Bureau de la Commande publique et de la Domanialité  
Palais Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

#### Renseignements complémentaires :

##### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales  
Tél : 04 95 54 44 38  
Fax : 04 95 54 44 96

##### Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia Poretta  
Tél : 04 95 54 54 61  
Fax : 04 95 54 44 96

#### Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

#### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales  
Tél : 04 95 54 44 38 - Fax : 04 95 54 44 96

#### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

#### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

- Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L561-7 du C.J.A,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** Oui, le 10 juin 2011

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 10 juin 2011

72

### CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2011, les associés de la société SOCIETE TRANSPORTS SERVICES LOGISTIQUES PASCAL CECCALDI société à responsabilité limitée au capital de 153.000 euros dont le siège social est à Ajaccio (20090) Z.I. DU VAZZIO, RCS AJACCIO 329 150 536, ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Mufraggi de ses fonctions de gérant à compter du 31 mai 2011 et ont nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 31 mai 2011 Monsieur Pascal Eugène Ceccaldi demeurant à Ajaccio (20000) La Closerie Saint François -14, boulevard Pascal Rossini pour une durée indéterminée.

Pour avis.  
La Gérance.

73

### CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2011, les associés de la société NEGOCE RESEAU CECCALDI société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est à Ajaccio (20090) Station Esso Quartier Aspretto, RCS AJACCIO 341 776 094, ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Mufraggi de ses fonctions de gérant à compter du 31 mai 2011 et ont nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 31 mai 2011 Monsieur Pascal Eugène Ceccaldi demeurant à Ajaccio (20000) La Closerie Saint François - 14, boulevard Pascal Rossini pour une durée indéterminée.

Pour avis.  
La Gérance.



43

### SCP LENTALI PIETRI DUCOS

Avocats au Barreau d'Ajaccio  
Immeuble le Saint-Jean

20137 Porto-Vecchio - Tél : 04 95 70 45 70

### AVIS DE MISE EN LOCATION GERANCE LIBRE

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio, 20137, du 18 avril 2011, la SARL SIMONI BARTHELEMY RCS Ajaccio B 321 760 449 a donné en location gérance à Monsieur Marras Pascal, demeurant 3, résidence le Magenta, 20169 Bonifacio, un fonds de commerce de «prêt à porter saisonnier», exploité à Bonifacio, (Corse du Sud), 40, rue Saint Erasme, pour une période qui a commencé à courir le 1er juillet 2009 et qui prendra fin le 30 septembre 2011.

Pour avis et mention,

49

### SCI SANTA LUCIA

Société Civile au capital de 485.000 euros  
Siège : Quartier de Toga  
Ville di Pietrabugno - 20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SCI SANTA LUCIA, Société civile au capital social de 485.000 euros dont le siège social est sis Quartier de Toga, Ville di Pietrabugno, 20200 Bastia.

**Objet :** L'acquisition, la prise en crédit bail, l'administration et la gestion par location, sous-location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

**Durée :** 50 années

**Gérante :** Mme Catherine Moracchini, née Antoniotti, domiciliée, Ville di Pietrabugno, 20200 Bastia

**RCS :** Bastia

Pour avis,

# COMMUNE D'ISOLACCIO DI FIUMORBO

## AVIS D'ATTRIBUTION

**Non et adresse du pouvoir adjudicateur :** Commune d'Isolaccio di Fiumorbo.  
**Correspondant :** Mr le Maire d'Isolaccio di Fiumorbo - Mairie Village  
 20243 ISOLACCIO DI FIUMORBO - Tél : 04.95.56.71.21 - Fax : 04.95.56.76.76.  
 Annonce n° 2011/01 du 24 janvier 2011.  
**Objet du marché :** Réalisation de 8 logements collectifs et 8 garages.  
**Offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :** Valeur technique de l'offre exprimée par le mémoire justificatif et explicatif relative à l'opération (40%)  
 Prix des prestations (60 %)  
**Type de procédure :**  
**Attribution des marchés ou des lots :**  
**Numéro du marché ou du lot 1 :** Gros Œuvre / Charpente / Couverture / Cloisons, doublages / Revêtements céramiques / Réseaux divers / Terrassements généraux, voirie.  
**Nom du titulaire :** SARL MOLINARI - BP 14 TRAVO - 20240 VENTISERI  
**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 648.754.00 €  
**Numéro du marché ou du lot 2 :** Menuiseries.  
**Nom du titulaire :** CASAVAR - RN 193 - LIEU-DIT SALTATOGHJU - 20600 FURIANI  
**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 77550.00 €  
**Numéro du marché ou du lot 3 :** Étanchéité.  
**Nom du titulaire :** SARL CORSE ETANCHEITE - LIEU-DIT ARBUCETTA 20620 BIGUGLIA  
**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 23000.00 €  
**Numéro du marché ou du lot 4 :** Électricité.  
**Nom du titulaire :** Groupement : SARL MOLINARI - BP 14 - TRAVO - 20240 VENTISERI - ELECTRICITE GENERALE - MARC CARLOTTI 20243 SERRA DI FIUMORBU  
**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 92.590.00 €  
**Numéro du marché ou du lot 5 :** Plomberie / Sanitaire / Ventilation.  
**Nom du titulaire :** EURL PLOMBERIE CHAUFFAGE ORSONI - SERRA DI POLI 20145 SARI SOLENZARA  
**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 50.148.00 €  
**Numéro du marché ou du lot 6 :** Serrurerie.  
**Nom du titulaire :** SARL SOCOFER - PA DE PURETTONE 20290 BORGIO  
**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 19998.00 €  
**Numéro du marché ou du lot 7 :** Peinture.  
**Nom du titulaire :** DAUGAS CHRISTIAN - PA DE PURETTONE - ALLEE JAUNE LOT 30 - 20290 BORGIO  
**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 51100.00 €  
**Date d'attribution du marché :** 14/06/2011  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14/06/2011

# AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
 ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE  
 DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU  
 POTABLE DE LA COMMUNE DE CAMBIA

Captages de Mandriali, de Favalellu, d'Alzetu, de Madre Vecchia,  
 (Commune de Cambia), et de Partenicu (commune de San Lorenzo).

### 2ème parution.

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2011-119-0002 en date du 29 avril 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de CAMBIA, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés.

Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de CAMBIA et de SAN LORENZO pendant 19 jours, du vendredi 10 juin au mardi 28 juin 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci. Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

**M. Dominique GALLONI D'ISTRIA** désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

**Mairie de CAMBIA : 20244 CAMBIA**

Vendredi 10 juin 2011 : de 14h à 16h - Mardi 28 juin 2011 : de 14h à 16h

**Mairie de SAN LORENZO : 20244 - SAN LORENZO**

Vendredi 10 juin 2011 : de 9h à 12h - Lundi 27 juin 2011 : de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies de CAMBIA et de SAN LORENZO et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 11 mai 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
 Le Sous Préfet de Corte, **Tony CONSTANT.**

## LE LOGIS CORSE SOCIETE ANONYME COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HLM

Société Anonyme à capital variable  
 Siège social : Immeuble l'Expo  
 Avenue de la Libération - 20600 BASTIA  
 310 288 568 RCS BASTIA

Conformément aux dispositions de l'article L.233-8-1 du code de commerce, la société informe ses associés qu'au 06/05/2011, date de l'assemblée générale ordinaire, le nombre total de droits de vote était de 598 pour 144 573 parts sociales existantes.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAS- TIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
 Accès Minitel 3617 Infogreffe

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 07/06/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Corse Eco Bois (SARL)  
 A Casa I Salvatighi  
 Piedi Ventosa  
 20243 Serra di Fiumorbo

**Activité :** Charpentes traditionnelles....

**RCS Bastia :** B 511 064 677, 2009 B 129

**Juge commissaire :**

M. Roger Le Mao

**Juge commissaire suppléant :**

Mme MA Fouquet

**Liquidateur :**

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

Par jugement en date du 07/06/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire de :

SARL SO CA CO (SARL)  
 Campile - 20290 Borgo

Bâtiment - travaux publics

**RCS Bastia :** B 450 402 144 - 2003 B 221

**A confirmé :**

- M. Roger Le Mao - comme Juge commissaire

- Me P.P. de Moro Giafferi - comme liquidateur

### REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Par jugement en date du 07/06/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL Poly-Nett (SARL)  
 Villa Surgente

Lieu-dit Menta - 20290 Borgo

**Activité :** Toutes activités de nettoyage

**RCS Bastia :** B 503 935 298, 2008 B 217

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**

M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant :**

M. Christian Ricomini

**Mandataire judiciaire :**

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

**SCP NAPPI-CASANOVA,**  
 Greffiers Associés



**SCP MAMELLI**

Saint-Florent (20217)

Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

## RESILIATION DE LOCATION GERANCE

La location gérance consentie par Madame Josiane, Rose RICOVERI demeurant à SANTA MARIA DI LOTA (20200) Miomo et Monsieur Alain, Robert, Michel HERI, demeurant à LUCCIANA (20290) U Pinu, Route de la Marana.

A Monsieur Gérard GOUET, demeurant à FURIANI - 20600 - Lieudit Volpajo, Résidence Monte Carlo suivant acte sous seing privé en date du 1er juillet 2007.

Du fonds de commerce de "Petite restauration, vente de viennoiseries, de pâtisseries, de vente de glaces et de boissons non alcoolisées exploité à BASTIA - 20600 - Avenue Paul Giacobbi, Immeuble Saint Pierre, pour lequel Monsieur Alain HERI est immatriculé en qualité de loueur de fonds au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 330 258 120 :

A pris fin amiablement le 1er Mai 2011.

Pour unique publication,  
**Le Notaire.**

## LIBECU IMMOBILIER SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 25 mai 2011, enregistré à BASTIA le 06/06/2011, bordereau n°2011/631 case n°11

La SARL "Jade", au capital de 10000,00 euros, dont le siège est à BASTIA (20200) 3, boulevard Paoli, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n°451 356 562.

**A cédé à :**

La SARL "Libecciu Immobilier", au capital de 2000,00 euros, dont le siège est à BASTIA (20200) 3, boulevard Paoli, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n°492 336 813.

Un fonds de commerce d'agence immobilière.

Ce fonds est situé et exploité à BASTIA (20200) 3 boulevard Paoli et lui appartient pour être connu sous le nom commercial "Jade Immobilier".

Pour son exploitation, le cédant est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 451 356 562.

Et également pour le Répertoire des entreprises, des établissements et des études économiques, le fonds de commerce cédé est identifié à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 451 356 562 00012.

Font partie du fonds de commerce :

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage qui lui sont attachés,

- les licences et autorisations délivrées par l'Administration ; les brevets ou cartes permettant son exploitation,

- le droit à la ligne téléphonique portant le numéro 0495365918,

- le droit au bail pour le temps restant à courir, énoncé plus loin, des locaux sis à BASTIA (20200) 3, boulevard Paoli, dans lesquels le fonds est exploité.

- le matériel,

Moyennant le prix de 55.000,00 euros

La prise de possession a été fixée le 25 mai 2011.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au siège social de la société Libecciu Immobilier.

Pour avis,  
 Le gérant.

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 06/2011

### 1. Identification de la Collectivité qui passe le marché :

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse  
Résidence Rocade Padules  
Bâtiment A1 - Route d'Alata  
BP 11956 - 20700 Ajaccio Cedex 9  
Tel : 04.95.32.33.12 - Fax : 04.95.32.76.99,  
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

### 2. Procédure de passation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

### 3. Objet du Marché :

Fourniture et installation d'équipements d'abattoirs.

### 4. Code nomenclature :

Code CPV : 45873230-4 Equipements d'abattoirs.

5. **Durée du marché :** Le délai global d'exécution du marché est fixé à deux mois à compter de la notification.

### 6. Caractéristiques principales :

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse souhaite voir installer des équipements d'abattoirs (découpe et sanitaire) sur les sites d'abattage de Bastelica, Cozzano, Cuttoli et Porto-Vecchio.

### La présente consultation comporte 4 lots :

**Lot n° 1 :** Fourniture et installation d'équipements d'abattoir pour l'abattoir de Bastelica,  
**Lot n° 2 :** Fourniture et installation d'équipements d'abattoir pour l'abattoir de Cozzano,  
**Lot n° 3 :** Fourniture et installation d'équipements d'abattoir pour l'abattoir de Cuttoli,  
**Lot n° 4 :** Fourniture et installation d'équipements d'abattoir pour l'abattoir de Porto-Vecchio,

Les soumissionnaires peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

### 7. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées en application de l'article 98 du Code des Marchés Publics, dans un délai de 30 jours, délai à compter de la date de réception de facture.

### 8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats et attestations prévus à l'article 45 et 46 du Code des Marchés Publics et détaillés dans le règlement de consultation.

### 9. Critères d'élimination des candidatures :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées dûment remplis et signés ;  
- Candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation.

### 10. Critères de choix des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants :  
Valeur Technique (coefficient 6) ; Prix (coefficient 4)

### 11. Délai de validité des offres :

120 jours

### 12. Retrait du dossier et renseignements d'ordre technique :

Adresse mentionnée au 1 ou téléchargé sur le site : <https://www.achatspublicscorse.com/smac>.

### 13. Adresse où les offres doivent être remises et renseignements d'ordre administratif :

Adresse mentionnée au 1. Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ni support informatique.

14. **Rédaction des Offres / Prix :** Les offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

15. **Date limite de dépôt des offres :** lundi 4 juillet 2011 à 16 heures

16. **Date d'envoi de la publication :** vendredi 10 juin 2011

Le Président,

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

## AVIS D'ATTRIBUTION

### 1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO  
TEL : 04.95.38.47.39  
FAX : 04.95.38.47.41

### 2. OBJET DU MARCHÉ :

ACQUISITION D'UNE TABLE D'ORIENTATION (COMMUNE DE SAN NICOLAO)

### 3. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

### 4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le marché a été attribué à ESA pour un montant de : 5 909.00 euros H.T.

5. **DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION :** 9 juin 2011.

Le Président,  
François BERLINGHI.

Email....

al@informateurcorse.com



04 95 32 04 40

## SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS »

Avocat au Barreau d'AJACCIO  
2 Rue François Pietri  
Résidence Prince Impérial - 20090 AJACCIO

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur  
au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

Au Palais de Justice d'AJACCIO, au plus offrant et dernier  
enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO,

**JEUDI 28 JUILLET 2011 A 8 HEURES 30**

### - 1er LOT DE LA VENTE :

- Sur le territoire de la commune de FRASSETO, au cœur du village à environ 40 Km d'AJACCIO, dans le Parc Naturel régional.

Dans une maison en pierre de type Corse cadastrée section C 568 lieudit «Vignaccia» à laquelle on accède par une route située 50 mètres sur la gauche avant la place de la fontaine au panneau indicateur « VUTERA TASSU ».

Un appartement sur deux niveaux situé coté amont, à droite en regardant l'aval.

Avec attenante à la maison, une parcelle de terre cadastrée C 662 pour 1 are 50ca ou 150 m<sup>2</sup>.

C'est un petit jardin (2 planches) situé non loin de la maison, en bordure de la voie publique.

(visites possibles sur rendez-vous avec le cabinet).

### - 2ème LOT DE LA VENTE :

Dans la même maison, côté aval, en rez-de-chaussée, une pièce en profondeur avec petite cuisine dans placard d'environ 20 m<sup>2</sup> ( 7 x 2,70 ) donnant sur le village en mauvais état comme le dessus.

### - 3ème LOT DE LA VENTE :

Diverses parcelles de terre.

**Au lieudit VIGNALI :** La parcelle cadastrée C 329 pour 41 ca ou 41 m<sup>2</sup>.

C'est une petite parcelle à la périphérie du village en bordure d'un ravin, difficilement accessible.

**CODU DI VACCHI :** Cadastres D 525 pour 27 a 93 ca, D 526 pour 3 a 37 ca, D 527 pour 13 a 50 ca, D 528 pour 34 a 70 ca

**TOTAL de l'ensemble :** 79 a 50 ca ou 7.950 m<sup>2</sup>

Ces parcelles sont en état de maquis et châtaigniers. Elles sont traversées par un chemin de service et sont situées en dehors de la zone agglomérée du village, le tout constituant le 3ème lot de la vente, en l'état.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au cabinet de la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS » pour consultation).

### MISE A PRIX :

- 1er lot : QUARANTE QUATRE MILLE CINQ CENT EUROS (44.500 €)

- 2ème lot : CINQ MILLE CINQ CENT EUROS (5.500 €)

- 3ème lot : SIX MILLE EUROS (6.000 €)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé le 6 juin 2011 au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO par la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS ».

### ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO avec consignation préalable de 10 % de la mise à prix, et dont il faut justifier à l'audience.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

Au cabinet de la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS », 2, Rue François Pietri, 20000 AJACCIO,

Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio le 10 juin 2011  
Pour la SELARL le gérant. P. MARCIALIS

## SA LANCON

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1.400.000 euros  
Siège : Strada Vecchia - 20290 Borgo - RCS Bastia : 495 820 177

## CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30

juin 2011 à 10 heures, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quittus

aux administrateurs ;

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31

décembre 2010 ;

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux

articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conven-

tions ;

- Affectation du résultat ;

- Questions diverses

Pouvoirs en vue des formalités

Pour avis, Le Président.

## COMMUNE DE PIANELLO

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée

### TRAVAUX

- 1) Organisme qui passe le marché :** MAIRIE DE PIANELLO - 20172 PIANELLO
- 2) Objet du marché :** Réhabilitation du bâtiment communal «A Caserna », Création de trois logements sociaux
- 3) Caractéristiques principales :** Une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Travaux de démolition et de gros œuvre (dalle béton, planchers hourdis, parpaings). Réfection toiture en lauzes (120 m<sup>2</sup>), reprise de linteaux en pierres. Ravèlement des façades (290 m<sup>2</sup>). Remplacement des menuiseries bois. Peinture intérieure (930 m<sup>2</sup>). Carrelage (300 m<sup>2</sup>). Electricité, plomberie, VMC pour 3 appartements.
- 4) Conditions de participation :**  
**Critères de sélection des candidatures :**
  - Capacités professionnelles, techniques et financières.
  - Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
  - Les candidatures qui sont accompagnées :
    - De la lettre de candidature (DC1).
    - De la déclaration du candidat (DC2).
    - Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP.
  - Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente).
- 5) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
  - 50 % : Valeur technique de l'offre
  - 35 % : Prix des prestations
  - 15 % : Délai d'exécution
- 6) Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :** Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>
- 7) Procédure :** Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).
- 8) Conditions de délai :** Les offres devront parvenir à la mairie, avant le lundi 11 juillet 2011 à 12h00.
- 9) Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Bastia
- 10) Date d'envoi de l'avis à la publication :** Le 14/06/2011.

### SARL NCBT

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : ZA RN 2000  
20250 CORTE  
522 134 808 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09/06/2011, il résulte que :

A la suite de la démission de l'actuel gérant, Monsieur Jean Noël CORAZZINI, l'associé unique de la SARL NCBT a désigné comme gérante non statutaire pour une durée indéterminée : Madame Karine CORAZZINI née COLONNA, née le 30/05/1981 à Nice, de nationalité française, demeurant PLACE PADOUE 20250 CORTE

Le nom de Monsieur Jean Noël CORAZZINI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de Karine CORAZZINI née COLONNA.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis la gérante,

### L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans tous les départements de France....

**Consultez-nous !**

**Téléphone : 04 95 32 04 40**

**Téléphone : 04 95 32 89 92**

(Ligne directe Annonce légale)

**Télécopie : 04 95 32 02 38**

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires  
Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

### EXTRAIT

Par jugement du 06 juin 2011, le Tribunal prononce la résolution du plan et la liquidation judiciaire à l'égard de :  
Josiane Gambini, ayant son siège social 33, Avenue de Valdoniello, 20224 Calacuccia.

**Forme :** Profession libérale  
**Activité :** Chirurgien Dentiste  
**Juge commissaire :** Olivier Schweitzer, Juge commissaire titulaire et Michel Huber, Juge commissaire suppléant.

**Mandataire judiciaire :**  
Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietratera, 20289 Bastia Cedex

Pour extrait : F/F Le Greffier

### SARL LE MEDITERRANEE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 136.200 euros  
Siège : Porto - Marine - 20150 Ota  
RCS : 492 133 186

Par assemblée en date du 22 mai 2011, la collectivité des associés a décidé de nommer Monsieur Damiani Daniel, né le 19 juin 1986, demeurant à Lieu-dit Porto Vaïta, Résidence Mare Nostrum, 20150 Ota, pour une durée indéterminée aux fonctions de co-gérant aux côtés de Monsieur Damiani Pascal.  
**RCS :** Ajaccio

Pour avis,

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à San Giuliano du 15/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** VISTA MARINA,

**Siège social :** Fiori d'Alesani 20230 SAN GIULIANO,

**Objet social :** Acquisition, gestion et location de patrimoine immobilier,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social :** 1.000 euros,

**Gérance :** Mr Joseph CECCOLI, demeurant Fiori d'Alesani 20230 SAN GIULIANO,

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30 mai 2011, enregistré le 15/06/2011 à la recette des impôts de Porto Vecchio Bordereau 2011/208, case n°1,

La Société LOGO STORE, Société à responsabilité limitée au capital de 30.500 €, ayant son siège social à Bonifacio (20169), 99 bis Quai J. Comparetti, immatriculée sous le numéro 384 812 608, R.C.S. Ajaccio

A cédé à la société TOUS MES T-SHIRTS, Société à responsabilité limitée au capital de 6.875 €, ayant son siège social à Clichy (92110) 32, rue Fernand Pelloutier, immatriculée sous le numéro 532 448 438, RCS Nanterre le fonds de commerce sur Internet, dont l'activité est la vente de t-shirts personnalisés sur Internet, constitué de la clientèle attachée au Site « Allmyshirts.com » notamment grâce à l'enseigne « Allmyshirts » et aux noms de domaine [www.allmyshirts.com](http://www.allmyshirts.com), [www.allmyshirts.fr](http://www.allmyshirts.fr) et [www.allmyshirts.net](http://www.allmyshirts.net).

Les locaux où le Fonds est exploité, sis Bonifacio (20169), 99 bis Quai J. Comparetti, continueront d'être exploités par le vendeur dans le cadre de son autre activité de commerce de détail en habillement, aucun droit au bail n'étant donc repris par l'acquéreur. L'acquéreur a déclaré disposer de locaux suffisants pour exploiter le Fonds objet des présentes.

Moyennant le prix principal de 80.000 Euros.

L'acquéreur aura la propriété et la jouissance du fonds le 30 mai 2011 à zéro heure.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications au siège social du vendeur.

### CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes de l'AGO du 31 mai 2011 de la société PASCAL CECCALDI PRODUITS PETROLIERS ET DERIVES, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros dont le siège social est à Ajaccio (20090) Station Esso - Quartier Aspretto, RCS AJACCIO 384 899 985, les associés ont constaté la démission de Monsieur Jean-Pierre Mufraggi de ses fonctions de président à compter du 31 mai 2011 et ont nommé en qualité de nouveau président à compter du 31 mai 2011 Monsieur Pascal Eugène Ceccaldi demeurant à Ajaccio (20000) La Closerie Saint François - 14, boulevard Pascal Rossini pour une durée indéterminée.

Pour avis. Le Président.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** CORSE GESTION IMMOBILIERE INVESTISSEMENTS  
**Nom commercial :** CO GIM INVESTISSEMENTS

**Siège :** Villa A SUARELLA Route de l'Aéroport 20290 BORGIO

**Objet :** apporter d'affaires, consultant, négociateur, médiateur, prestataire de services, intermédiaire dans tous domaines et tous services aux entreprises et aux particuliers ; recherche et mise en relation de partenaires dans tous domaines, (économiques commerciaux, financiers, mobiliers, immobiliers ... ), représentation, aide à la rédaction, transactions, étude, ingénierie, communication, recrutement, création et gestion de sites internet et activités connexes.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

**Capital :** 1.500 euros numéraire

**Gérante :** Cristina NECHIFOR demeurant lotissement Razzetia route supérieure de Cardo 20200 BASTIA

**Immatriculation** au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis : la gérance - signature

### DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA (20200) le 7 Juin 2011.

La Société COTRAC, SNC au capital de 3048,98 euros dont le siège social est à FURIANI (20600) - RN 193, 329 869 242 RCS BASTIA

**A donné en location-gérance à :**  
Monsieur Bernard GUERRIERI  
Demeurant à AJACCIO 20000, Les Colines de Salaro, Résidence Le Colysée, Bâtiment C2

Un fonds de commerce de SNACK, BRASSERIE, connu sous l'enseigne «O BISTRO », sis à AJACCIO (20167) Centre Commercial La Rocade, à compter du 1er juin 2011 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Pour insertion.

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires  
Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

### EXTRAIT

Par jugement du 06 juin 2011, le Tribunal a prononcé le redressement judiciaire à l'égard de : Ange Mattei, ayant son siège social à Miglia Vignale, 20290 Borgo

**Forme :** Profession libérale  
**Activité :** Masseur Kinesithérapeute  
**Juge commissaire :**  
Olivier Schweitzer, Juge commissaire titulaire et Michel Huber, Juge commissaire suppléant.

**Date de cessation des paiements/ provisoirement** le 6 juin 2011

**Mandataire judiciaire :**  
Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietratera, 20289 Bastia Cedex

Les créances sont à déclarer dans le délai de deux mois à compter de la publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

Pour extrait : F/F Le Greffier

[al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

## La SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

### ENCHERES PUBLIQUES

Vente au plus offrant et dernier enchérisseur,  
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, Bd Masséria

**JEUDI 28 JUILLET 2011 à 8 HEURES 30**

Commune de **SERRA DI FERRO**, Lieu-dit «Cala di Becco», et «Les Arbousiers», dans la copropriété les Cistes (cadastrée D12, 13 et 484), le lot 108.

Soit un appartement au niveau 0, bâtiment B 28 composé d'un séjour, avec coin cuisine, une chambre, une salle de bains, wc, terrasse, avec la jouissance exclusive et perpétuelle d'une partie de jardin située au droit de la terrasse.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & Associés", pour consultation).

**Visite** le mercredi 6 juillet 2011 de 10 à 12 heures, par le Ministère de Maître de Peretti Della Rocca, Huissier de Justice à SARTENE.

**MISE A PRIX** : ..... 40.000,00 euros  
Outre les charges et clauses et conditions énoncés au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. "Morelli Maurel & Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

#### ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

\* Au cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & Associés" 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance

Fait et rédigé à Ajaccio,  
Le 16 juin 2011  
Pour extrait.

## COMMUNE DE LURI

### AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

**1. Nom et adresse de l'organisme acheteur** COMMUNE DE LURI Casa Cumuna  
20228 LURI - Tel: 04.95.35.00.15 - Fax: 04.95.35.05.80  
Mail: mairiedeluri@wanadoo.fr

**2. Objet du marché** : Travaux divers de voirie et réseaux à bons de commande (période 2011-2013)

**3. Caractéristiques principales** : Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

Divers travaux de voirie (entretiens, rénovations, améliorations, élargissement, sécurisations, soutènements, équipements, aménagements architecturaux, etc ... ) et de réseaux divers (extensions, réparations, interventions urgentes, entretiens, renforcement localisés, mises en conformité, etc ...) avec fourniture des équipements et des matériaux et exécution de toutes les sujétions connexes nécessaires.

**Montant du marché maximum** : 150.000.00 € Hors Taxes

#### 4. Conditions de participation :

Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

#### 5. Durée du marché ou délais d'exécution :

Le délai d'exécution de chacune des interventions commandées est laissé à l'initiative des candidats conformément à l'article 4.1 du C.C.A.P. La durée globale du marché est 24 mois (non renouvelable) à compter de sa notification.

**6. Critères d'attribution** : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.

#### 7. Procédure

Procédure Adaptée

#### 8. Conditions de délai

**Date limite de réception des offres** : Lundi 04 Juillet 2011.

**Date minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.

**9. Date d'envoi du présent avis à la publication** : Mercredi 15 Juillet 2011.

#### 10. Adresses complémentaires :

**Obtention de renseignements d'ordre administratif** :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.

**Obtention de renseignements d'ordre technique** :

Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA

Tel: 04.95.31.16.27 - Fax: 04.95.32.29.23

contact@cabinet-blasini.fr

#### Obtention du dossier au format papier :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.

**Obtention du dossier par voie électronique** : oui

**Envoi des candidatures et des offres** :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.

Le Maire,  
Georges GERMONI.

## COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

Place Capiassi - 20220 Santa Reparata di Balagna

MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE  
POUR LA RÉALISATION  
DE VOIE ET RESEAUX POUR LA CRÉATION  
D'UN HAMEAU NOUVEAU

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### I. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ - POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Place Capiassi - 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Tél : 04.95.60.08.68 - Fax : 04.95.60.49.08

#### II. REMISE DES OFFRES ET RENSEIGNEMENTS :

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Place Capiassi 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Tél : 04.95.60.08.68 - Fax : 04.95.60.49.08

#### III. TYPE D'ACHETEUR : Collectivité Locale.

#### IV. OBJET DU MARCHÉ - PRESTATION DE SERVICE :

Réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de voie et réseaux divers (Voirie, A.E.P, Assainissement, Electricité, Téléphone, Parking, Espaces verts).

#### V. CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée art 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du Code des Marchés Publics en cas d'attribution du Marché est de cinq jours (5).

#### VI. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

En application des articles 43, 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

DC1, DC2, attestations de régularité fiscale et sociale, références, qualifications et moyens.

Une offre de prix.

#### VII. CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Les délais (production de l'APS et l'APD) pour 60%.

2. Le prix pour 40%

**Le prix de la prestation tiendra compte d'une estimation forfaitaire H.T de travaux de 300.000 euros**

#### VIII. MODALITÉS :

La langue utilisée pour la présentation du dossier sera le français et la monnaie l'euro.

#### IX. RECOURS :

La juridiction compétente sera le tribunal administratif de Corse situé à BASTIA.

Les délais de recours sont de deux mois pour le référé pré-contractuel à compter de la décision de rejet et de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution pour le recours de plein contentieux.

**X. DATE DE REMISE DES OFFRES** : Le lundi 18 juillet 2011 à 12 heures.

**XI. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION** : Le 16 juin 2011.

Le Maire,  
Ange-François VINCENTELLI.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 16/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : **EMMA PK**,

**Siège social** : Les Balcons d'Ajaccio, Villa 10, Quartier d'Aspretto 20090 AJACCIO,

**Objet social** : Acquisition, gestion et location de patrimoine immobilier,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social** : 1.000 €uros,

**Gérance** : Mr Jérôme PAOLI demeurant Les Balcons d'Ajaccio, N°10, Quartier d'Aspretto 20090 AJACCIO

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,



**04 95 32 04 40**

### SPORTING CLUB DE BASTIA

Société Anonyme à Objet Sportif  
Au capital de 40.000 euros  
Siège : Stade Armand Cesari  
20600 Furiani - Bastia : B 412 045 122

Aux termes d'une délibération du 15 juin 2010, le Conseil de Surveillance a : Nommé Monsieur Jean Noël Filippi, demeurant, Stade Armand Cesari, 20600 Furiani, en qualité de membre du Directoire, en remplacement de Monsieur Jean-François Ghipponi, et ce pour la durée du mandat de ce dernier.

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'INFORMATEUR CORSE, N°6368, du 17/06/2011 au 23/06/2011, concernant la liquidation de la SARL "P I", une erreur de date à été commise :

**Il fallait lire :**

A compter du 31/12/2010

**Au lieu de :**

A compter du jour de ladite assemblée.

Pour Avis,

## COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### PROCEDURE ADAPTEE - TRAVAUX

- Organisme qui passe le marché :**  
MAIRIE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA  
Place Capiassi - 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA
  - Objet du marché :** Elargissement du chemin communal N°20 - 2ème tranche
  - Décomposition en lots :**  
Lot n°1 : Génie civil  
Lot n°2 : Garde-corps
- Possibilité de présenter une offre pour un lot ou l'ensemble des lots
- Caractéristiques principales :**  
Lot n°1 : Construction d'un mur de soutènement en béton avec habillage en pierres (115 ml X 2 à 4 m de ht)  
Lot n°2 : Garde-corps fer forgé (115ml)
  - Condition de participation :**  
**Critères de sélection des candidatures :**  
- Capacités professionnelles, techniques et financières  
- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP  
- Les candidatures qui sont accompagnées :  
De la lettre de candidature (DC1)  
De la déclaration du candidat (DC2)  
Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP  
Liste des références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente)
  - Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :  
- 50% : Valeur technique de l'offre  
- 25% : Prix des prestations  
- 25% : Délai d'exécution
  - Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :**  
Par téléchargement gratuit sur profil acheteur : <http://www.kleoon.com>
  - Procédure :** Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)
  - Condition de délais :**  
Les offres devront parvenir à la mairie, avant le vendredi 22 juillet 2011 à 12 heures
  - Instance chargée des procédures de recours :**  
Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex
  - Date d'envoi de l'avis à la publication :** Le 15 juin 2011

Le Maire,

Ange-François VINCENTELLI.

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés établi à MACINAGGIO en date du 19 mai 2011, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **SERDOLACCIO**  
**Siège social :** Lieu Dit Pian Delle Borre, 20248 MACINAGGIO (Corse)  
**Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement, de tout immeuble et/ou bien immobilier.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
**Capital :** 100 euros  
**Gérance :** - Jean Louis CRISTINI, demeurant RESIDENCE LES PINS PARASOLS, LE MELEZE BAT 3, BD BENOITE DANESI, BASTIA (Corse),  
**Agrement des cessions :**  
**Immatriculation :** Au registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le gérant.

#### HELIO COGNOCOLI

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1500 €  
Siège social : Lieudit Terminelli  
Bergerie Allioti  
20123 COGNOCOLI - MONTICCHI  
519 271 209 RCS Ajaccio

Par décision du 23 mai 2011 l'associé unique d'Helio Cognocoli a procédé à l'émission de 50.500 actions nouvelles ordinaires et 148.000 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Par décision du 10 juin 2011, le Président d'Helio Cognocoli a :  
- Constaté l'augmentation du capital social de la société ayant résulté de la souscription de l'intégralité des 198.500 actions nouvelles et ayant eu pour effet de porter son montant initial de 1500 € à 200.000 €.  
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le Président,

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE  
NOTARIAL A PRUNELLI DI FIUMORBO  
**Maître FRANCOIS GRIMALDI,**  
Notaire associé

#### LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par : Maître François GRIMALDI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO le 28 mai 2011, enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 14 juin 2011, bordereau n°2011/662, Case n° 2.

Madame Marie Françoise TADDEI, commerçante, veuve, non remariée, de Monsieur François Antoine TORRE, demeurant à ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse) PIETRAPOLA LES BAINS.

#### A confié à :

La Société dénommée GEMINIANI Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.400,00 euros ayant son siège social à ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse) Etablissement thermal PIETRAPOLA en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA constituée sous sa forme, dénomination et capital pour une durée de 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés aux termes de ses statuts établis sous seings privés le 9 mai 2011 régulièrement enregistrés.

#### L'exploitation à titre de location gérance :

De la branche d'activité d'HOTEL RESTAURANT dépendant d'un fonds de commerce situé et exploité à ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse) lieu-dit BAGNI à PIETRAPOLA ainsi que les éléments corporels et incorporels attachés pour lequel fonds Madame TORRE est immatriculée au registre du commerce de BASTIA, SIREN 315 184 655

A l'exclusion de l'activité d'ETABLISSEMENT THERMAL, expressément réservé au bailleur et ne faisant pas partie de la location gérance.

Pour une durée débutant le 1er juin 2011 pour se terminer le 5 novembre 2011 non renouvelable par tacite reconduction.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds, qui incomberont également au gérant.

Le présent avis a pour but de prévenir les tiers que l'exploitation du fonds concernant l'activité d'HOTEL RESTAURANT sera assuré sous la seule responsabilité du gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis

Signé **FRANCOIS GRIMALDI**  
Notaire

#### CORSEOL

SA au capital de 38.112,25 euros  
RCS Bastia B 421 504 804  
Siège social : Lot. L'Alivì, 20214 Calenzana

Par lettre recommandée en date du 01 avril 2011 la Société THEOLIA SA, administrateur de la société CORSEOL SA, a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Fady KHALLOUF, demeurant 102 boulevard des Courcelles 75 017 Paris en remplacement de Monsieur Jean-François AZAM. Par lettre recommandée en date du 06 avril 2011, la société THEOLIA Participations, administrateur de la société CORSEOL SA, a désigné en qualité de représentant permanent Madame Fernanda ALONSO demeurant 75 rue Denis Papin 13 100 Aix en Provence en remplacement de Monsieur Thierry PAROLA.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 25/05/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

#### Dénomination : IN CASA

**Siège social :** 4 Quartier Neuf C/o Pierra Simeoni, CALVI (Corse)

**Objet :** La prise de participations dans toutes sociétés en France ou à l'étranger.

La gestion, l'acquisition, l'administration de tous biens mobiliers ou immobiliers. l'exploitation d'un restaurant, d'un établissement de plage.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 2000 euros

**Gérance :** Monsieur Hervé DELOUIS, demeurant 4, Quartier Neuf, CALVI (Corse),

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

Pour avis et mention, la gérance

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination :** **PIETRI SERVICES**

**Siège :** 9, Chemin du Flenu, 20200 San Martino di Lota

**Objet :** Location de bateau. Création d'une base nautique. Service de conciergerie, avec location de voitures ou sans agent d'affaires, apporteur d'affaires, intermédiation diverse sauf réglementation. Achat, vente et de meubles, show room. Événementiel.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 10.000 euros uniquement en numéraires

**Gérance :** M. Nicolas Tripier, demeurant 9, Chemin du Flénu, 20200 San Martino di Lota, a été nommé gérant

**Immatriculation de la société :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,  
Le gérant.

Suivant acte S.S.P. en date à SAGONE (VICO) du 08 Juin 2011, enregistré à AJACCIO le 09 Juin 2011, Bordereau 2011/396, Case 1, la Société DOLCI - Société à Responsabilité Limitée au capital de 1500 €uros dont le siège social est à VICO (CORSE DU SUD) Centre Commercial de SAGONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° B 485 201 834, a cédé à la Société Glaces GERONIMI - Société à Responsabilité Limitée au capital de 10000 Euros dont le siège social est à VICO (CORSE DU SUD) Centre Commercial de SAGONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° B 529 637 241, la partie «fabrication de glaces» du fonds de commerce de Bar-Pâtisserie-Glacier à l'enseigne «Glaciers GERONIMI» exploité à VICO (CORSE DU SUD) Centre Commercial de SAGONE, moyennant le prix de 29.150 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er Avril 2011.

Les oppositions seront reçues au siège de la Société acquéreur où il a été fait, à cette fin élection de domicile.

Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis.

email.....

al@informateurcorse.com

Notre  
Site

www.corse-information.info

Tournoi du 21 Mai au 5 juin de l'A.S.P.T.T. Bastia

## Éblouissants, Marie Gaillot et Nicolas Fonti

*Ce superbe tournoi de l'ASPTT Bastia qui s'est déroulé pendant 15 jours à Biguglia a été une grande réussite pour le Président José Simoni et le juge arbitre Albert Ghione.*

**P**lus de 304 participants s'en sont donné à cœur joie et ont offert aux responsables, mais aussi au nombreux public, leurs incontestables qualités.

Un tournoi, comme on peut le comprendre, qui fut pendant ces quinze jours très apprécié.

Si dans l'ensemble les diverses catégories ont mis à jour leurs possibilités, il est clair que dans le tableau senior aussi bien filles que garçons ont littéralement ravi les amoureux de ce sport qui continue à les sidérer.

Dans la catégorie Dames, **Marie Gaillot** s'est montrée au-dessus de ses adversaires et a logiquement remporté le trophée face à **Christelle Vela** et **Estelle Minne**. Il est clair que cette redoutable joueuse du **TC Miomo** a les moyens de se propulser plus haut. Elle devra pour cela continuer à travailler avec passion.

Chez les Messieurs, les deux frères, **Nicolas** et **Jérôme Fonti** qui appartiennent au **TC Folelli** ont séduit le nombreux public qui les a attendus



jusqu'au bout pour suivre cette rencontre passionnante.

**Nicolas Fonti**, plus expérimenté que son jeune frère, s'est finalement imposé mais non sans mal dans cette partie très indécise.

On précisera toutefois que **Jérôme** fut, lui aussi, très courageux et très volontaire.

Un combat qui a ravi tout un chacun, mais ce jeune garçon s'il persiste dans cette voie, ne va pas tarder à faire parler de lui car il possède de réelles qualités.

### Le Palmarès

#### CATÉGORIES SENIORS +

##### Messieurs 55

Finaliste : Fremanger Christian  
Vainqueur : Bartoletti Philippe - 0/6 - 2/6

##### Messieurs 45

Finaliste : Gaillot Thierry  
Vainqueur : Bansard Daniel - 4/6 - 6/3 - 6/4

##### Messieurs 35

Finaliste : Maurel Pierre  
Vainqueur : Foucras Christophe - 6/4 - 6/2

##### Dames 35

Finaliste : Olivieri Josée  
Vainqueur : Fratani Pascale - 5/7 - 6/4 - 6/1

#### DOUBLES

##### Doubles Mixtes

Finalistes : Pergola / Douchet  
Vainqueurs : Hassing / Hatt - 6/4 - 7/6

#### CATÉGORIES JEUNES

##### Filles 9-10 Ans

Finaliste : Capel Elise  
Vainqueur : Castola Lelia - 5/2 - 3/5 - 5/4

##### Garçons 9-10 Ans

Finaliste : Touzeau Terence  
Vainqueur : Paolacci Nicolas - 5/0 - 5/2

##### Garçons 11-12 Ans

Finaliste : Breslau-Patoue Hugo  
Vainqueur : Vaireaux Emilien - 6/0 - 6/0

##### Filles 13-14 Ans

Finaliste : Marcellino Chloé  
Vainqueur : Ferrandi Andréa - 6/0 - 7/5

##### Garçons 13-14 Ans

Finaliste : Savelli Charles  
Vainqueur : Soreda Pierre - 6/1 - 6/1

##### Filles 15-16 Ans

Finaliste : Ferrandi Andréa  
Vainqueur : Maurel Margaux - 6/2 - 6/1

##### Garçons 15-16 Ans

Finaliste : Pietri Maxime  
Vainqueur : Jennepin J.B - 6/0 - 6/0

#### TABLEAU SENIORS

##### Dames

1/2 Finalistes : Minne Estelle / Rey Melissa  
Finaliste : Vela Christelle  
Vainqueur : Gaillot Marie 6/1 - 7/5

##### Messieurs

1/2 Finalistes : Foucras Christophe / Jennepin Jean-Baptiste  
Finaliste : Fonti Jérôme  
Vainqueur : Fonti Nicolas 6/4 - 7/6

## Vagabondage

Quandu u veranu s'affacca, les foires et autres «cuncolte» sont légion... Fiera di u casgiu, di l'oliu, di l'amandulu...

Les offres ne manquent pas, sans oublier le clin d'œil au miel. Ainsi les butts de sorties existent-ils, souvent agrémentés de petites auberges, çà et là, que vous dénicheriez après quelques tours de routes et que, peut-être, des amis vous aurent indiquées.

Et croyez-moi, ces auberges existent. Bien sûr, les fameuses «Mamone» et autres «caccare» ont peut-être disparu mais bien des filles (mères aujourd'hui) ont hérité de leur savoir...

Alors, n'hésitez pas à leur rendre visite surtout si le bouche à oreille vous a appris qu'elles sont amoureuses de leur terroir.

Lionel Jospin a donné le coup d'envoi d'un match de foot. Au passage, un «macagneur» lui a dit : «Dégage !».

Football, toujours, avec les Lyonnaises, meilleures que les garçons. Elles sont championnes d'Europe en battant les Allemandes de Postdam, grâce à un but malin de Renard qui a consolé le Président Aulas.

Ça y est, l'A.C.A est en première division, presque sans faire de bruit, et question de génération, je ne puis m'empêcher de penser aux Federicci, Marcaggi, Ottavy, puis au talent de Jean-Jean Marcialis et au punch d'Etienne Sansonetti...

Le football corse vient de vivre une année fabuleuse.

Bravo et gloire à tous et à toutes les divisions !

Eh oui, éternel football corse - car c'est la terre qui forge les talents !

Et il y en a, du talent aussi, en terre catalane : «Barça, Barça !». J'ai presque envie de continuer en anglais : «Barça forever». Quelle leçon de football, sous la baguette d'un extra-terrestre du nom de Messi ! Quel régal et quelle propagande pour le beau jeu ! Et j'espère que les jeunes auront retenu cette leçon donnée sous les yeux d'un certain Johan Cruyff qui fut le premier à donner ce style au Barça.

**Toussaint LENZIANI**

# Le remembrement, moyen de constituer des titres de propriété

*Après un état des lieux du foncier en Corse (voir édition précédente), Me Trani poursuit sa réflexion pour s'attarder sur le remembrement comme moyen de constituer des titres de propriété et la procédure d'aménagement foncier placée sous l'autorité du Département. Une seconde étape avant d'aborder, dans notre prochaine édition, la question d'une adaptation des arrêtés Miot via un pouvoir fiscal donné à l'Assemblée de Corse.*

**L'**absence de titre de propriété, les situations d'indivision entraînent un désordre foncier nécessitant une intervention du législateur.

Les actions judiciaires en partage, en bornage, ou encore en revendication de propriété, outre leur durée extrêmement longue, sont souvent très délicates à mettre en œuvre.

La procédure de création d'un titre de propriété envisagée par une publication préalable dans des journaux n'apporte pas de garantie de fiabilité. Elle résulte de la seule initiative privée, ne permettra pas, même à très long terme, une remise en ordre, et s'avère extrêmement coûteuse compte tenu de l'intervention du GIRTEC, organisme qui en réalité aide à la résolution de cas privés nécessairement isolés.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'il n'existe pas, en droit français, de preuve absolue de la propriété, le droit de propriété étant relatif. C'est-à-dire que si l'on juge que Pierre est propriétaire par rapport à Paul, il peut ensuite être jugé que Paul est propriétaire par rapport à Martin.

Par conséquent, il importe d'envisager une reconstitution du titre de propriété dans le cadre d'une politique globale d'aménagement, la solution résidant selon nous, dans l'emploi qui devrait être rendu obligatoire par une adaptation législative des procédures d'aménagement foncier rural, simplifiées par

la Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, complétée par le décret du 30 mars 2006.

La Procédure d'aménagement foncier, agricole et rural se substitue aux anciennes procédures de remembrement.

**Remembrer permet de procéder à une nouvelle distribution des propriétés par création d'un parcellaire rationnel et permet aux communes d'agrandir, de créer ou d'organiser leur réserves foncières** notamment par le regroupement de parcelles communales dispersées, par l'achat d'un terrain limité à 2% de la surface remembrée, ainsi que par la création de fossé, chemin d'exploitation, brise-vent ou pare-feu, pouvant être prélevé sans indemnité sur la totalité de la parcelle remembrée et permettant également la réalisation d'ouvrages d'intérêt collectif, l'acquisition d'exploitation de terrains communaux en vue d'y réaliser des constructions. Le remembrement permettrait donc, en Corse, de créer gratuitement des titres de propriété.

Une telle création à grande échelle permettra de fluidifier le marché immobilier et contribuera à trouver des solutions aux problèmes liés à la difficulté de nombreuses familles pour sortir de l'indivision et établir leur titre de propriété.

Le remembrement permet, en vertu des dispositions de l'Article L 121-1 du Code Rural, l'aménagement foncier et agricole, ainsi que des échanges et cessions amiables d'im-

meubles ruraux et la mise en valeur des terres incultes.

**La Loi du 23 février 2005 permet de décentraliser la procédure d'aménagement foncier qui est placée non plus sous l'autorité du Préfet mais sous celle du Département**, lequel peut, à l'occasion d'une opération foncière d'aménagement, intégrer, outre les terrains nécessaires à la réalisation d'équipements communaux, des réserves foncières de terrains nécessaires à l'exécution ultérieure de projets communaux ou intercommunaux d'équipements, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages, ou de prévention des risques naturels en vertu des dispositions de l'Article L 123-27 du Code Rural.

L'initiative de procéder à un aménagement agricole et foncier, peut être prise par un ou plusieurs conseillers municipaux ou par des propriétaires, ou exploitants agricoles envisageant de procéder à des échanges (Article L 121-2 du Code Rural).

La proposition est transmise au Conseil Général qui décide de la suite de la Procédure en créant une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier qui propose un projet, un mode d'aménagement, auquel le Conseil Général peut donner un avis favorable en ordonnant une enquête publique d'une durée d'un mois, réglementée par les dispositions des Articles L 123-4 et R 123-7 et suivants du Code de l'Environnement.



**LE 19 JUIN 2011**  
de 9h00 à 18h00

**Salle des fêtes de TRAVO**

**VIDE GRENIER**  
ouvert à tous

10€ pour la journée

Petite restauration, boissons,  
et crêpes assurées sur place.

**Réservation : 06 16 57 21 57**

Installation des exposants à partir de 8h00



Me Trani apporte sa pierre au débat sur le foncier

Après enquête, un commissaire enquêteur, dans le délai d'un mois, transmet son rapport au Président du Conseil Général qui décide alors d'ordonner ou non les opérations envisagées et d'en déterminer le périmètre par une publication faisant l'objet d'une publicité réglementée par les dispositions de l'Article R 121-23 du Code Rural, l'autorité préfectorale disposant d'un pouvoir de contrôle.

Ensuite, la Commission communale, ou intercommunale, procède à une redistribution foncière des parcelles en déterminant la nature et l'étendue des droits de chaque propriétaire et en appréciant la valeur de l'apport de

chaque intéressé, les évaluations étant soumises à l'avis des propriétaires qui pourront formuler leurs observations suite à une consultation qui sera d'une durée d'un mois à l'issue de laquelle la commission établira un projet d'aménagement qui sera soumis à une enquête publique réglementée par les dispositions des Articles R 123-10 et suivants du Code Rural, prescrite par le Président du Conseil Général et précédée d'une enquête officieuse d'une durée de quinze jours.

À l'issue de l'enquête officielle, la commission prendra connaissance des remarques des propriétaires et rendra une décision pouvant être contestée dans le délai d'un mois devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier et Rural et, en cas de non réponse ou de réponse négative, en saisissant le Tribunal Administratif.

La Procédure d'aménagement foncier et rural permet la création de titres de propriété car saisie d'une contestation relative au droit de propriété, la commission doit trancher le litige sans surseoir jusqu'à ce que les Juges judiciaires statuent (CE. 9 fév. 2000, Casa grande Ruc. n°154 672).

Elle permet, outre la création d'un titre gratuit, l'établissement d'un bornage sans frais puisque l'état est tenu, éventuellement sous astreinte, de nommer un géomètre expert, sa carence rendant impossible les opérations de remembrement prises par la Commission Départementale (CE. 8 mars 2004, BERE Ruc. n°191 158).

Le remembrement permet de créer des titres de propriété puisque le plan de remembrement devenu définitif constitue un titre de propriété pour chaque attributaire que le Juge judiciaire ne peut remettre en cause (Civ. 3ème 21 juin 2008).

De plus, le bornage fixé par le remembrement est définitif, le Juge judiciaire ne pouvant ordonner un nouveau bornage pour des parcelles ayant fait l'objet d'un remembre-

ment définitif et à l'occasion duquel avaient été posées des bornes délimitant lesdites parcelles (Civ. 3ème 29 nov. 2000 Fojares / Pegres).

**Le remembrement permet également la régularisation de la situation des parcelles de petites superficies** puisqu'en vertu des dispositions de l'Article L 121-24 du Code Rural, la commission départementale peut, pour les parcelles d'une superficie inférieure à un seuil qu'elle fixe et d'une valeur inférieure à 1 500,00€, procéder à des échanges et des cessions amiables.

Les voies de recours des propriétaires sont réglementées par les dispositions de l'Article L 123-16 du Code Rural qui permet au propriétaire évincé, dans un délai de cinq ans à compter de l'affichage en Mairie, de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Forestier et Foncier pour faire rectifier les documents et, en cas de refus, le Tribunal Administratif.

La procédure d'aménagement foncier et rural, qui se substitue au remembrement permet donc la création de titres de propriété, le bornage des parcelles, la régularisation du problème des biens non délimités, la suppression de petites parcelles ainsi que la sortie de l'indivision.

Son caractère général est nettement préférable aux procédures engagées de façon séparées par les propriétaires et qui ne pourront nullement aboutir à une normalisation.

La remise en ordre du patrimoine par l'établissement et la publication des titres doit nécessairement s'accompagner d'un dispositif protecteur, faute de quoi, l'importance des biens mis en circulation et des prix entraînerait une perte du patrimoine foncier, risquant de générer des troubles sociaux et, à brève échéance, la disparition de notre communauté sur sa terre.

Il convient donc de rétablir la situation en appliquant les arrêtés MIOT dans leur modernité ■

## A ne pas manquer à Bastia

## Petite annonce

### «L'enfance sous contrôle»

La diagonale francophone du nouveau réseau **Cereda A Criatura**, en partenariat avec le **Centre Culturel Una Volta**, invite le public à découvrir, le vendredi 24 juin, à 18h30, au centre **Una Volta**, le film de **Marie-Pierre Jaury** intitulé «**L'enfance sous contrôle**», puis à participer à un débat. Avec clarté et concision, en allant à la rencontre des chercheurs et des cliniciens dans les différents pays concernés, ce film fait le point, en dévoilant notamment les enjeux pharmaceutiques, politiques et scientifiques, sur les racines et sur les conséquences d'une volonté de contrôler une jeunesse dite «**délinquante**», Entrecoupée de très belles images des «**400 coups**» de **François Truffaut** qui nous rappellent que toute enfance est heureusement indisciplinée, l'enquête nous conduit à travers le dédale des nouveaux instruments de «**la société sous surveillance**».



### LE SECOURS CATHOLIQUE

RECHERCHE

### UN JARDINIER

POUR ENTREtenir UN JARDIN D'ORNEMENT (TAILLE, ARROSAGE...).

DISPONIBILITÉ : QUELQUES HEURES PAR SEMAINE.

RENSEIGNEMENTS

AU 04 95 21 23 86.

# Meeting de Martigues

**Record de Corse Junior du 3000m Steeple pour Faouzi El Yaagoubi 9'25''47**  
**Record personnel pour les Espoirs, Vivian Grimigni sur 800m, 1'57''69,**  
**et Othmane Belfakir, sur 3000m Steeple 9'50'', et la Cadette Zeyna Diallo au 400m 60''92.**

*Le vent, l'ennemi des sportifs, soufflait fort sur le stade Julien Olive, à Martigues, le samedi 11 juin, malgré le soleil qui tapait fort !*

**P**as de quoi perturber les athlètes présents et encore moins les athlètes de l'**A.J.Bastia** qui n'ont pas raté, leur sortie, en revenant de leur périple provençal avec des Records, des victoires et des «performances» de qualité, après avoir apprécié l'accueil des organisateurs. Et les mots prononcés par le Président **Johan Pantin**, à l'ouverture du Meeting comme tout le long des épreuves, ont touché la délégation insulaire.

**Faouzi El Yaagoubi, première sur le Steeple réussie 9'25''47** est la nouvelle référence régionale sur le **3000m Steeple**, en Junior – elle efface celle établie par «Momo» **Bojattoy**. Et **Faouzi** ne devrait pas en rester là ! Il peut, en effet, porter ce record à un niveau encore plus élevé.

On se prend à rêver d'un **3000m Steeple**, à **Bastia**, avec **Faouzi El Yaagoubi**, **Othmane Belfakir (9'50''18)** qui semble retrouver ambition et détermination à rattraper le temps perdu, «Momo» **Bojattoy**, **Jawed Jefajafi**, **Zouhair Tadlaoui**, **Hakim Bouchafra** et, qui sait, **Jean Khemouche** !

Une course qui aurait de l'allure !

En attendant, **Faouzi** gagne le **3000m Steeple**, pour sa première participation à un Meeting sur «*le Continent*».

Tout comme **Jawed Jefajafi** sur **1500m**, auteur d'une course intelligente et qu'il a courue en solo, en **4'02''83**.

## Nicolas Fillon retrouve l'Equipe de France et la Coupe d'Europe

**Nicolas Fillon**, 4<sup>e</sup> au bilan national sur **400m (46''49, à Strasbourg)**, retrouve sa place dans l'**Equipe de France du Relais 4x400m** pour lequel il a reçu la convocation qui lui ouvre les perspectives des **Championnats du Monde**, en août prochain, en **Corée du Sud** !

A chacune de ses sorties, l'athlète de l'**A.J.Bastia** améliore ses chronos et se rapproche de son record personnel avec la volonté de passer, enfin, sous la barre des **46''** !

## Nabil Madi chute à Brazzaville

Engagé au **Meeting de Brazzaville**, **Nabil Madi** n'a pu aller au terme de la course, victime d'un incident de course, emporté qu'il a été dans une chute collective, **Nabil** devra donc patienter avant de retrouver le hautniveau qui l'avait conduit à la 7<sup>e</sup> place de la Finale des **Jeux Olympiques**, à **Pékin**.

Alors que sur le **800m**, **Jean Khemouche**, qui avait tenu à honorer le Meeting de son club, s'est positionné dans le rôle de «*lièvre*» de luxe pour **Vivian Grimigni** qui a pulvérisé son record personnel, le portant à **1'57''69**.

Une belle progression pour l'Espoir de l'**A.J.A** et de l'**A.J.B** !

Sur le **400m**, la Cadette **Zeyna Diallo** n'a laissé à personne le soin de conduire les opérations. Avec assurance elle a imposé son tempo pour terminer loin devant ses poursuivantes, seule face au vent qui l'a certainement privé d'un chrono nettement plus avantageux que celui réalisé, **60''92**.

Dans le sprint court, derrière l'International **Thierry Lubin** – en reprise de compétition après plusieurs mois d'absence, à cause d'une blessure – **Christian Bordin** a démontré qu'il est désormais régulier sous les **11''45**. **Christian** a réalisé **11''42**.

Alors que le Junior **Aurélien Gil** prenait sur le **100m** une bonne 3<sup>e</sup> place, confortée par un bon **400m** ensuite en **52''65**.

A la **Perche**, **Sami Riahi** a sans doute payé le **400m** qu'il a effectué en **53''27**, alors que la barre était placée à **3m90**, hauteur qu'il n'a pu franchir par «*manque de jambes*» ! Mais les 4m, **Sami** les a à portée de ses prochains efforts !

Il devait néanmoins prendre la 3<sup>e</sup> place du concours, tout comme il devait prendre la 3<sup>e</sup> place du concours du **Javelot**, n'ayant pu lancer le disque à 15h ! **Avis** et **Budget** ont fait «*poireauter*» à **Marignane** la délégation bastiaise, pour un «*surbooking*» inadmissible pour rester poli !

Quant à **Anissa Ouerghi**, la Junior, elle aura fait une bonne prestation à la longueur, au **100m** et **100m Haies** !

### Informateur • CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION – ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38

#### DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

#### RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX

#### ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

#### COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

#### REGIE DE LA PUBLICITE – ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

#### PRESSE EN LIGNE : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • *Corse Nouvelle* est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI – *Corse Nouvelle*® fondée en 1948 et *La Semaine Corse*® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Dépôt légal à date de parution.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €  6 MOIS : 32 €  Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....



① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

# David Raffini expose à l'espace Orennga de Gaffory

David Raffini expose ses œuvres à l'espace d'art contemporain Orennga de Gaffory jusqu'au 8 juillet. L'occasion de découvrir l'univers original et décalé du jeune artiste insulaire.



«**Se faire plaisir et faire plaisir aux autres**» : c'est cette ambition qui a amené **Henry Orennga de Gaffory** à aménager sa cave en espace d'exposition et de diffusion d'art contemporain en 1991 (voir encadré). Et c'est toujours mus par ce désir de découverte que les responsables de l'**espace Orennga** accueillent cet été le jeune artiste **David Raffini**. Il y expose un ensemble d'œuvres vidéo, de sculptures et de peintures sur toiles qui s'inscrivent dans le vaste chantier d'une recherche sur le processus de création artistique. L'exposition intitulée **Amnésia** est déclinée en deux parties et rend compte de la créativité du jeune artiste. **Amnésia** est une installation présentée simultanément à l'**espace Orennga** et au dojo à **Nice**. Un axe symbolique «*Corse-Continent*» est ainsi établi entre les deux expositions qui se chevaucheront dans le temps, puisque celle du Dojo durera d'avril à juin, et celle du **Domaine Orennga** a commencé en Mai et s'achèvera en juillet. Cette installation s'articule autour d'une vidéo et de toiles. La vidéo projette un accrochage d'une quinzaine de monochromes, dans une carrière de calcaire à **Caporalinu**.

## <<< Entretien avec un jeune artiste plein de surprises...

### ► **Quelles sont vos principales sources d'inspiration ?**

L'histoire, la naissance d'un enfant, le viol, le meurtre, les fleurs et les saisons, la poésie.

### ► **Les supports choisis sont variés. Pouvez-vous expliquer le fil rouge de l'exposition Amnesia ?**

Le film Amnesia est le fil rouge de l'exposition : il fait intervenir les pièces comme acteurs et artefact de l'expo... Une mise en abyme proposant un regard sur le processus de travail et où les temps se mélangent : il y a le temps de la découverte, celui du travail, de l'expérience, puis celui de l'affirmation. Ces strates se chevauchent dans la fiction du film et nous font glisser jusqu'au lieu d'exposition...

### ► **Dans votre biographie vous dites : «Aujourd'hui je continue à peindre, à travailler sur mon incompetence». Le diplôme de la villa d'Arson et la reconnaissance de votre travail ne vous ont-ils pas rassuré sur vos capacités ?**

Je ne suis pas inquiet sur mes capacités, et pour répondre à cette question je citerai une anecdote vécue lors d'une rencontre avec Jacques Villeglé lorsque j'étais en fac. Il était à la fin de sa période des arrachages d'affiches. Cette pratique avait duré quelque chose comme trente ans et à un âge mûr, l'homme entreprenait une nouvelle pratique sur le signe lié à la lettre. Quelqu'un lui a demandé un jour pourquoi il changeait ; il lui avoua qu'à son âge il commençait à peine à comprendre ce que pouvait représenter un point sur une feuille.

Je compris que je ne comprenais rien, que je ne comprendrais jamais que les choses en surface, même avec la plus grande des connaissances ou pourquoi pas même avec la plus grande des reconnaissances... J'étais rassuré de savoir qu'il me restait du travail pour plusieurs vies.

## **Domaine Orennga de Gaffory**

**Lieu Dit Morta Majo, 20253 Patrimonio**

**Tél : 04 95 37 45 00**

Entrée libre tous les jours de 9h00 à 19h00

Site Internet de l'espace d'art contemporain

Orennga de Gaffory

[www.domaine-orengadegaffory.com](http://www.domaine-orengadegaffory.com)

## L'espace Orennga de Gaffory

"L'art et le vin, c'est une question de perception, un plaisir sensoriel". Séduit par cette part d'imagination, cette sensibilité qu'on retrouve selon lui dans la création du vin comme dans la création artistique, Henry Orennga de Gaffory a réalisé son désir de marier l'exercice de ses deux passions dans un même lieu, pour le partager avec le plus grand nombre. Cette initiative philanthropique s'est concrétisée pour la première fois en 1991. La modernité du lieu, sa surface, ses volumes ainsi que la beauté du paysage se prêtant admirablement aux expositions, 21 artistes plasticiens, sculpteurs et photographes, corses, français ou étrangers ont investi l'espace depuis lors.

du 16 au 25 Juillet



Vicu 16/07  
Renqu 17/07  
Balogna 18/07  
Lejia San Roccu 19/07  
Coghja 20/07

Festival 2011  
*Sorru in*  
MUSICA

Cunventu di Vicu 21/07  
A Soccia 22/07  
Murzu 23/07  
U Pighjolu 24/07  
Cunventu di Vicu 25/07

Soirée de soutien / Entrée 10 €  
Gratuit pour les enfants  
de moins de 12 ans

[www.sorru-in-musica.com](http://www.sorru-in-musica.com)

